

7 ANS

communes



DOSSIER

Enfants : les malmenés des migrations

P. 10 FEMMES ÉTRANGÈRES VICTIMES
DE VIOLENCES

P. 26 UNE ÉCOLE FACE
À UNE EXPULSION

P. 30 LA TRAGÉDIE DES HARAGAS
DISPARUS

Interrogations, témoignages, points de vue, indignations, ces pages vous sont ouvertes !

causescommunes@lacimade.org

ou Causes communes, La Cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris

Le Clandestin

Aujourd'hui et demain, j'irai sur les chemins
A la recherche de mon nouveau destin
Nul besoin d'encombrer mes mains
La liberté me donnera des ailes pour voler
Où pendant des mois et des années, je n'ai cessé d'y remédier

Mes plus belles années, passées auprès des miens
Où je pouvais encore espérer vivre à leurs côtés
M'ont donné du cœur à l'ouvrage pour prospérer
A présent, ma vie balayée devant tant d'hypocrisies
M'oblige à prendre la fuite et tout abandonner

M'éloigner à grandes enjambées
Et ne jamais me retourner, me paraît une bonne idée
Le chemin à parcourir me fait flancher
Pour affronter mille dangers
Mais la liberté, me semble-t-il est à ce prix ?

Là où je vais, vais-je trouver refuge ?
Prouver mon identité n'est pas chose facile ?
Pourquoi toutes ces difficultés pour trouver asile ?
Je suis et je reste avant tout, un être humain
Capable de m'intégrer, si l'on m'en donne les moyens.

Angèle Bellier

Des témoignages à valoriser

Il est dommage que les témoignages sur l'histoire de La Cimade enregistrés pour ses 70 ans ne soient pas plus diffusés. Il faut vraiment aller les chercher pour les écouter sur votre site!
Dommage car ils sont vraiment intéressants!

Marie Chenaux

Message à nos lecteurs

Chers lecteurs de Causes communes, nous souhaitons par ce message vous inciter à prendre votre plume et à contribuer encore plus activement à alimenter cette chronique « Vous le dites » qui vous est dédiée. Les sujets de discussion ne manquent pas et nous aimerions que cet espace devienne un vrai lieu de débat et d'échange. Alors n'hésitez plus à nous écrire !

*Le comité de rédaction
de Causes communes*

Echos de migrant'scène 2009

Enfin un peu d'humanité...un droit de cité pour tous les hommes. Et la musique adoucit les moeurs alors... faudrait qu'elle résonne vers les ministères. Adelante compañeros.

Anne Renaerd

Témoignage de Jacques Maury à Gurs

Après la visite du camp de Gurs, à l'occasion du soixante dixième anniversaire de La Cimade le 30 janvier 2010, quelques acteurs de l'histoire de La Cimade ont apporté leur témoignage. Celui de Jacques Maury, président d'honneur de La Cimade, fut particulièrement émouvant. Nous avons donc souhaité le publier ici.

Ce que je peux faire de plus significatif sur l'histoire de La Cimade, c'est de m'en tenir à un souvenir personnel que je ne parviendrai jamais, je crois, à oublier . C'était dans l'été 1942. J'étais alors étudiant en théologie à Montpellier. J'avais décidé d'aller rejoindre à Rivesaltes, pendant les vacances d'été, mon cousin André Dumas qui y était équipier de La Cimade . Et j'y suis arrivé les derniers jours de juillet ou les tous premiers jours d'août, à un moment dont je ne me doutais pas qu'il allait être particulièrement dramatique, puisque c'était celui de la constitution et du départ du premier train de déportation. La tension était naturellement énorme dans l'îlot K, celui des Juifs, situé au centre du Camp. L'activité de mon cousin était essentiellement d'essayer de faire exempter de ce départ le plus grand nombre possible, en profitant des listes officielles d'exemption qui avaient été annoncées. Situation tout à fait ubuesque ... et hypocrite, puisque finalement tous les « exemptés » (femmes enceintes, plus de 70 ans, enfants en bas âge...) finiront avant la fin de l'été par être emportés par le train suivant. Vous pouvez imaginer l'angoisse ! Au bout de 2 ou 3 jours, le 7 août, je crois, vint le moment du départ du train. Et ici se situe le souvenir si douloureux que je n'oublierai jamais. Au début de l'après midi, sur la grande place d'appel, d'environ trente mètres de large, qui se situait au bord de l'îlot L, le scénario, si je puis dire, fut organisé. Imaginez : d'un côté de la place, derrière une rangée de Gardes mobiles, tous les Juifs de l'îlot K. De l'autre côté, une autre rangée de Gardes. Au milieu, tout

LE TRAIT DE... FAUJOUR

À 51 ans Faujour est un dessinateur politique bien connu des lecteurs de la presse alternative et syndicale. Mais on le retrouve aussi bien dans La Nouvelle vie Ouvrière, au NPA que dans la presse locale de Bobigny ou de Martigues, dans Siné Hebdo ou encore sur Eurosport. Le travail qu'il préfère et où il excelle : l'intervention en direct "Live" lors d'événements.



seul, le Directeur du Camp, qui se livra à l'appel nominatif, qui dura près de deux heures. Il appelait les personnes l'une après l'autre. L'appelé ou l'appelée devait alors franchir la rangée des Gardes mobiles et traverser toute la place pour aller derrière l'autre rangée des Gardes. Et c'est seulement après sa traversée que le suivant était appelé. Comme le train était prévu pour 700 personnes, vous pouvez imaginer combien a pu durer cette sinistre cérémonie! Dans un silence de mort! C'est ainsi que j'ai pu voir des couples définitivement séparés, à cause de ces fameuses exemptions. L'un appelé parce qu'il avait 66 ans, l'autre restant parce qu'il avait 70 ans, se regardant ensuite à travers toute la place, en se doutant bien qu'ils ne se reverraient plus jamais sur la terre. Et tout cela dans un

silence vraiment de mort. Puis, à la fin de l'appel, plusieurs camions se rangèrent derrière les groupes des appelés. Et, toujours dans ce silence sinistre, ils montèrent dans les camions.

Et soudain, quand les camions se mirent en route, s'élevèrent des chants hébreux, sans doute religieux. Puis les camions disparurent, nous restâmes là, les bras ballants, paralysés d'horreur et de chagrin. Non! Je ne peux l'effacer de ma mémoire.

Vous pouvez imaginer avec certitude qu'au même moment ou presque, la même scène dramatique se déroulait ici à Gurs, et il m'a semblé que je ne pouvais rien vous dire de plus évocateur et de plus dramatiquement significatif.

Jacques Maury, président d'honneur de La Cimade

Sommaire

Regards

6 Actualités



La grève sans précédent des travailleurs sans papiers. Départ de La Cimade de 13 centres de rétention. Étienne Balibar, signataire de l'Appel pour la suppression du ministère de l'Immigration. Frontex, une armée européenne trop secrète. Le sommet de Copenhague : un accord minimal.

10 Point chaud

La Cimade en campagne pour une véritable protection des femmes étrangères victimes de violences.

11 Initiatives

Accueillir des élèves de toutes les nationalités, la mission des enseignants en classes d'accueil. Une mamie voyageuse en Palestine.

13 Juridique

Conjoints de Français : le piège des visas long séjour délivrés en préfecture.

Le dossier

14 Enfants : les malmenés des migrations



En 1942 La Cimade participa au sauvetage de nombreux enfants menacés de déportation. Aujourd'hui, elle accompagne certains enfants migrants «sans papiers». Que deviennent ces enfants menacés, confrontés à l'incertitude du quotidien, au silence? Comment le passé peut-il nous aider à mieux comprendre les réalités présentes?

20 Actions

Les associations, présentes en zone d'attente ou en centre de rétention, témoignent du placement d'enfants dans ces lieux de privation de liberté. Le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant est-il réellement pris en compte?

22 Portrait

Deux petites filles «sans papiers», l'une sénégalaise, l'autre malienne, racontent chacune l'insécurité permanente, la peur quotidienne mais aussi l'école où elles se sentent «comme les autres».

23 En débat

A l'occasion d'un colloque organisé par la FEP (Fédération d'Entraide Protestante), plusieurs professionnels travaillant auprès d'enfants migrants ont débattu de la vulnérabilité des enfants migrants, et en particulier des mineurs isolés, malgré les législations internationales qui devraient les protéger.

Trajectoires

26 Parcours

L'histoire d'une classe d'école d'un petit village de Lozère, une classe qui parmi tant d'autres a été confrontée à la menace d'expulsion d'un de ses élèves.

27 La chronique

Quelle tolérance pour notre société? Devons nous revenir à la conception d'une tolérance archaïque, comme au temps des guerres de religions?

29 Carnets de justice

Instants d'audiences en comparution immédiate du Tribunal de Grande Instance de Bobigny.



lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

➤ **Suivre** les événements des 70 ans de La Cimade au fil des témoignages, photos et articles mis à jour régulièrement et découvrir les prochaines dates des manifestations prévues partout en France jusqu'en novembre 2010.

➤ **télécharger** le rapport d'observation Voyage au centre de l'asile, enquête sur la procédure de détermination d'asile paru le 8 février 2010.



➤ **Retrouver** des enquêtes, de très nombreux témoignages ou encore un jeu pédagogique sur le site du récent Observatoire pour l'accueil des demandeurs d'asile (OASIS) www.droitdasile.org

Expressions

30 Rencontre



Kamel Belabel est le porte parole du « collectif des familles de harragas disparus », ces jeunes algériens qui tentent de passer en Europe sur des embarcations précaires. Depuis la disparition de son propre fils, il se bat sans relâche pour que l'État algérien reconnaisse le drame des familles restées sans nouvelles et réagisse au réel malaise de la jeunesse algérienne, source de cette émigration massive, au lieu simplement de réprimer.

31 À lire, à voir

Des livres et des films pour démonter quelques idées reçues ou amalgames trop bien entretenus.

34 Sur le web

« Causes communes »
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an : 15 €
(étranger : 20 €)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218
COMMISSION PARITAIRE : en cours
DÉPÔT LÉGAL : 1^{er} trimestre 2010

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Laurent Giovannoni
COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Dominique Chivot, Nanon Gardin, Marie Eugenia Garduño Barberena, Patrick Huby, Hugo Lattard, Alain Le Goanvic, Claire Maurel, Yasmina Salhi-Rochu, Anette Smedley, Laurent Tessier, Didier Weill.

ICONOGRAPHIE : Magali Hirn
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Marion Huissoud Gachet, Cécile Poletti, Sarah Belaisch, Aurélie Vaugrenard, Violaine Husson, M.F. Deburge, Agathe Marin, Richard Moyon, Mireille Suveg, Mehdi Kara, Stéphane Lavignotte, Mireille Besnard, Alain Le Goanvic.

PHOTO DE COUVERTURE : © RESF

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE, © ANATOMIE
Magdalena Holtz

MAQUETTE : Romain Perrot

IMPRESSION : Cloître Imprimeurs - ZA voie express RN 12 - 29800 Saint-Thonon

Édito



Défendre les droits des enfants migrants ici et maintenant!

Dans *Avicenne l'Andalouse*¹, Marie Rose Moro souligne à quel point « l'émigration est une démarche pleine de contradictions. » Cette réflexion sur l'exil, conjugée aux multiples rencontres avec des enfants migrants lors des permanences de La Cimade, est sans doute à l'origine de cette volonté de parler des enfants en migration à l'occasion de nos 70 ans.

Très vite s'est alors imposée l'idée de provoquer une rencontre au Chambon-sur-Lignon, parce que le devenir des enfants cachés d'hier doit nous permettre de nous interroger sur les enfants menacés d'expulsion aujourd'hui. Non parce que nous ferions ici un raccourci rapide entre hier et aujourd'hui, mais parce que l'insécurité qui caractérise ces itinéraires d'enfance, hier comme aujourd'hui a des répercussions sur les adultes de demain. Le Chambon terre de mémoire où pendant la Seconde guerre mondiale, de nombreux enfants menacés furent cachés et sauvés, mais le Chambon terre de soutien aujourd'hui encore des migrants, notamment des familles accueillies au CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile).

La question des enfants de migrants, ceux qui vivent une migration qu'ils n'ont pas choisie, qui s'y adaptent, en apparence plus vite, grâce en partie à l'école, et qui sont donc amenés à jouer un rôle qui n'est pas celui habituellement dévolus aux enfants (traduction, accompagnement des parents dans les démarches, réceptacles de l'anxiété du lendemain etc) ; Cette question des enfants dans la migration est encore trop peu évoquée, même si les solidarités déclenchées par le Réseau Education Sans Frontières ont porté sur ces familles un éclairage nouveau.

La Défenseure des enfants, Dominique Versini, a elle aussi alerté sur la situation des enfants migrants, qu'il s'agisse des mineurs étrangers isolés, ou des enfants en famille que l'on enferme dans les centres de rétention. Cette parole courageuse, fondée sur les témoignages nombreux de ces familles et de ces enfants en souffrance, est aujourd'hui en péril, avec la suppression programmée de la Défenseure des enfants.

Supprimer les paroles qui dérangent, banaliser l'enfermement et l'expulsion des enfants, autant de perspectives qui doivent nous inquiéter et nous conduire à des mots et des actes de solidarité avec celles et ceux qui ont fondé l'avenir, le leur et bien souvent celui de leurs enfants, sur ce voyage vers l'Europe. Parce que la préservation de leurs droits est le fondement de notre dignité, nous avons le devoir de nous opposer à une politique qui nie l'hospitalité et place devant chaque homme, chaque femme et chaque enfant, une statistique.

Marion Huissoud-Gachet

| DÉLÉGUÉE RÉGIONALE DE LA CIMADE RHÔNE-ALPES

1 | Marie Rose Moro, Isidore Moro Gomez et collaborateurs, *Avicenne l'andalouse, devenir thérapeute en situation transculturelle*, La Pensée sauvage, Paris, 2006, 284 p

TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS

une mobilisation sans précédent



Magali Hirn

Grévistes porte des Lilas, Paris

6 000 travailleurs sont en grève

depuis le 12 octobre 2009 contre l'arbitraire des préfectures. Prolongeant la mobilisation du printemps 2008, onze organisations syndicales et associatives (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, Ligue des Droits de l'Homme, La Cimade, Autremonde, Femmes Égalité, RESF, Droits Devant) adressaient au Premier ministre, le 1er octobre 2009, un courrier demandant une circulaire avec des critères simplifiés et appliqués sur tout le territoire ainsi qu'une procédure de régularisation sécurisée et standardisée pour garantir une égalité de traitement à l'ensemble des salariés. Le 12 octobre, 1 300 travailleurs sans papiers se mettaient en grève dans leur secteur d'activité, en majorité le nettoyage, le bâtiment, la restauration, la sécurité.

Aujourd'hui, malgré la multiplication des évacuations, le mouvement ne s'est pas essouffé et on compte près de 6 000 travailleurs sans papiers en grève en Ile de France, venant de 2 300 entreprises et de 40 départements.

Des discussions étaient en cours avec le ministère de l'Immigration dès le 22 octobre, le ministère du Travail n'y participant pas, alors qu'il s'agit d'un conflit du travail lié à une inégalité de traitement entre les salariés.

Une circulaire de régularisation inacceptable

Le 24 novembre 2009, le ministère de l'Immigration publiait une circulaire accompagnée d'une note de bonnes pratiques. Or malgré quelques avancées, ce texte présente des dispositions inacceptables sans compter les nombreux critères imprécis, qui laissent une large marge d'appréciation aux préfets, ce contre quoi les travailleurs se sont mobilisés. De nombreux points restent très contestables parmi lesquels l'exclusion des travailleurs non déclarés, Algériens et Tunisiens, la condition d'ancienneté de séjour en France et du temps de présence dans l'entreprise, d'un emploi antérieur, le critère d'intégration.

Par conséquent les grévistes et les organisations qui les

soutiennent ont décidé d'exiger la poursuite des négociations et l'implication du ministère du Travail.

Le refus des dépôts de dossiers

L'essentiel de leurs revendications restant insatisfaites, ils ont choisi de ne pas déposer de dossiers de régularisation, alors que nombre d'entre eux pourraient bénéficier des nouveaux critères. Contrairement aux mobilisations précédentes, la revendication ne porte pas sur des régularisations individuelles, mais sur des critères satisfaisants pour tous.

La poursuite des actions

Pour faire connaître le mouvement, dont les médias parlent peu malgré son ampleur, sa durée et la détermination exemplaire des grévistes, de nombreux événements ont été organisés. Dernièrement 250 personnalités ont déclaré prendre sous leur protection les grévistes de petites entreprises du BTP, menacés d'expulsion suite à une décision de justice. Les travailleurs sans papiers et les onze organisations sont déterminés à poursuivre le mouvement jusqu'à ce que le gouvernement fasse droit à leurs revendications ■

Cécile Poletti et Sarah Belaisch

COMMISSION DROITS DES MIGRANTS

9500

C'est le nombre de personnes qui ont assisté, en 2009, au festival migrant'scène. Le festival, qui portait cette année sur les mobilisations pour la défense des droits des étrangers et leur histoire, a été organisé dans vingt quatre villes en France, du 13 au 29 novembre. Au cours des 123 événements, les groupes Cimade ont donné la parole aux acteurs locaux (associations, migrants, chercheurs, artistes) pour transmettre au public l'histoire des territoires, et ouvrir les fenêtres de récits d'immigration écrits au singulier.

? **3 QUESTIONS À ÉTIENNE BALIBAR, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS-X, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'IRVINE (CALIFORNIE)**

Appel pour la suppression du ministère de l'Immigration



Le 4 décembre 2009, Libération publie l'appel de vingt chercheurs pour la suppression du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, protestant « contre ce rapt nationaliste de l'idée de nation ». L'un des premiers signataires de l'appel, Étienne Balibar, professeur émérite de philosophie à l'Université de Paris-X, professeur à l'Université d'Irvine (Californie) a accepté de répondre à trois questions.

L'existence d'un ministère de l'Immigration et de l'identité nationale a-t-elle aggravé la situation matérielle des étrangers ?

Je pense que la création de ce ministère n'a pas été déterminante dans le sort des étrangers, qui s'est aggravé de façon continue dans la dernière période, notamment depuis qu'on les utilise comme boucs émissaires des effets de la mondialisation. Traiter des étrangers comme des parias répond à des objectifs démagogiques et à des calculs, qui fluctuent selon les vicissitudes de la vie politique et les besoins de créer des responsables. Il est gravissime, qu'en liant les deux termes, on légitime la suspicion à l'égard des étrangers au nom des valeurs de la « nation », donc d'en faire un objectif dans lequel vont venir s'inscrire, la chasse aux « clandestins », le harcèlement policier des jeunes « au faciès », les restrictions du regroupement familial, les discriminations contre les religions, qui ne font pas partie de notre « tradition culturelle ». Il faut empêcher que ce ministère crée un « fait de droit » irréversible.

L'image de "l'étranger" peut-elle être modifiée par l'existence de ce ministère ?

J'insiste sur deux faits. D'une part, le gouvernement proclame que le « débat » ne se focalise pas sur l'immigration ou sur l'Islam, mais il a lié étroitement ces deux termes. Toutes les questions portent sur le fait de savoir si l'identité nationale serait menacée par des éléments « exogènes ». Le lien avec « l'affaire de la burqa » est fait dès la première ligne. Il y a une

problématique de la différence entre « nous » et « eux », fondée sur des critères culturels, qui devraient l'emporter sur toutes les autres différences ou appartenances, imposant le choix entre assimilation ou rejet. D'autre part, cette problématique va dans le sens d'une stigmatisation permanente de la population française issue de l'immigration récente. On parle d'intégration, mais on traite les enfants d'immigrés « à la deuxième, troisième ou quatrième génération » comme s'ils étaient toujours des étrangers. Immigré est devenu une caractéristique héréditaire, donc raciale. Par ailleurs, il y a des facteurs matériels très lourds (les discriminations à l'emploi, la dégradation du système scolaire). Le ministère de l'identité nationale fixe une priorité de « défense du patrimoine » et non d'adaptation aux réalités du monde, qui est largement métissé.

Est-il souhaitable d'obtenir un consensus pour la suppression de ce ministère ?

Non, Il faut un clivage bien net, puis un travail obstiné, à contre-courant, pour forger une majorité en faveur de la diversité, accueillir des étrangers dans des conditions justes, leur donner le droit à la parole et à la défense de leurs droits. Il faut éduquer l'opinion publique, afin de faire prévaloir les intérêts communs des résidents sur les régressions identitaires. Évoquer les relents pétainistes du discours de M. Besson est très juste, mais insuffisant. L'aspect institutionnel est plus grave. C'est dans des régimes nationalistes autoritaires que le débat sur l'identité collective est

organisé par l'État. Je soutiens que l'existence d'un tel ministère est inconstitutionnelle. On peut débattre de l'histoire de France, des effets de l'immigration et du multiculturalisme, du rôle politique des appartenances religieuses, de la laïcité, etc., dans la société civile. L'école peut même se donner pour tâche de fournir à tous les futurs citoyens des éléments d'information et de jugement. Mais on ne peut accepter que ces questions soient prescrites et orientées par l'État, dans un pays où la Constitution affirme que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race, d'origine ou de religion » et « respecte toutes les croyances ». ■

Propos recueillis par Nanon Gadin.

FRONTEX

Une armée européenne trop secrète



Union européenne 2009

Opération de l'agence Frontex à la frontière gréco-turque

Suite au débarquement en Corse, le 22 janvier 2010 d'une centaine de demandeurs d'asile kurdes venus de Syrie, les gouvernements français et italien ont demandé le renforcement « urgent » des frontières extérieures de l'Union européenne. Le 24 février, la commissaire européenne chargée des Affaires intérieures, Cecilia Malmström, a alors proposé de renforcer les capacités opérationnelles de Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures de l'Union européenne. Cette organisation de l'Union Européenne, créée par un règlement du Conseil de l'Europe d'octobre 2004, a pour mission de gérer la coopération opérationnelle des États membres aux frontières de l'UE. Répondant à une vision sécuritaire des politiques migratoires, le « cordon sanitaire »¹ mis en place par cette agence très autonome a entraîné une véritable externalisation des frontières de l'Union Européenne, grâce notamment au concept d' « émigration clandestine ».

Il s'agit en quelque sorte d'enfermer dehors les candidats à l'émigration, en les privant du droit de quitter leur pays. Les patrouilles de Frontex sont ainsi en charge de repérer et de dissuader les migrations aux frontières intérieures des pays de départ, par toutes les voies possibles, aériennes, terrestres ou maritimes. Pour ce faire, Frontex a été dotée de moyens considérables, tant financiers, que matériels et humains. Son budget est ainsi passé de 6, 2 millions d'euros en 2005 à 88 millions d'euros en 2010 et une annexe de son siège à Varsovie vient d'être créée en Grèce, au Pirée. Or si l'Espagne et l'Italie se sont félicités de la diminution de l'arrivée d'immigrants sur leurs côtes, on a vu aussi augmenter de manière considérable le nombre de morts aux frontières. En effet, le verrouillage des frontières extérieures de l'Europe conduit les migrants à emprunter des routes clandestines toujours plus dangereuses, au profit justement des passeurs contre qui l'Union Européenne prétend lutter. Sans parler de la

multiplication, sur le pourtour de ses frontières, de camps d'étrangers, aux conditions de détention dramatiques. Dans le même temps, depuis la création de cette agence, on observe une baisse spectaculaire du nombre de demandes d'asile. Comment ceux qui le nécessitent peuvent-ils en effet demander une protection s'ils sont empêchés de mettre le pied en Europe?

Le non respect des droits les plus fondamentaux des migrants constitue une des principales récriminations des associations contre ce dispositif Frontex. Et malgré les promesses de Cecilia Malmström d'améliorer aussi bien la formation aux droits de l'homme des gardes-frontières participant à Frontex que les moyens matériels de l'agence, on ne peut être que sceptique face au renforcement d'une agence autonome, chargée uniquement de réprimer l'immigration clandestine et qui fonctionne sans aucun contrôle parlementaire. Hélène Flautre députée Vert et membre de la commission des Libertés publiques du Parlement européen dénonce ainsi un risque « de dilution des responsabilités qui va permettre à chacun de se renvoyer la balle avec d'un côté, Frontex qui dénie toute responsabilité en invoquant celle des États membres et, de l'autre, les États membres qui multiplient les opérations en se cachant derrière la bannière européenne de Frontex ». ■

Patrick Huby

¹ Emmanuel Blanchar, Olivier Clochard et Claire Rodier, « 2010, l'année du droit à migrer », publié dans *Le Monde*, 28/01/2010

Sur la politique d'externalisation des frontières de l'Europe
 www.migreurop.org

COPENHAGUE

Un accord minimal

Une promesse : limiter à cinq degrés le réchauffement climatique d'ici à 2050. Un engagement : aider les pays en développement à hauteur de trente milliards de dollars pour les trois prochaines années. Un résultat bien maigre pour les 193 pays réunis pendant deux semaines à Copenhague en décembre dernier. Un accord « acté » faute de consensus, sans contrainte ni calendrier précis. Ce texte ignore par ailleurs les risques de déplacements de populations dus aux changements climatiques. —

Dominique Chivot



Manifestation du 13 décembre 2009 à Copenhague

Oxfam France

“ TÉMOIGNAGE La rétention, un mois après



david Delaporte

Le 31 décembre 2009, j'ai quitté le centre de rétention de Vincennes. Les bagages n'avaient été faits que la veille, car la préfecture de police s'en était donnée à cœur joie

pour fêter notre départ : une trentaine de nouveaux dans la journée ! Pas le temps de penser au déménagement, à ce que cela impliquait pour mes collègues et moi. Le rythme de la rétention,

tous le nez dans le guidon ! Un mois plus tard, retour de bâton ! Notre équipe amputée de trois personnes, les coups de téléphone des étrangers, des associations qui se plaignent de la nouvelle donne dans le centre. Mais on n'est plus là. La frustration gagne. Je me sens incapable de contacter les retenus. Nécessité de tourner la page de ce qui ne sera plus. La folie médiatique reprend avec les Kurdes en Corse. Et Besson parle, stigmatise, agresse et manque de respect. Ma colère monte. Il se sert d'eux comme d'une tribune. Je me sens encore plus impuissante qu'avant. Je n'ai plus un accès direct à l'information, je ne peux plus agir dans l'instant. Il me reste la parole, le témoignage... au moins ça, je ne l'ai pas perdu. —

AURÉLIE VAUGRENARD

intervenante de La Cimade en rétention à Paris en 2009

La Cimade en campagne pour une véritable protection des femmes étrangères victimes de violences

EN NOVEMBRE 2004, La Cimade Ile-de-France a mis en place une permanence destinée spécifiquement aux femmes étrangères victimes de violences. Par son expérience d'accompagnement des personnes étrangères, La Cimade a considéré qu'un accompagnement était nécessaire pour ces

femmes, qui subissent des violences parce que « femmes » et qui sont confrontées à d'autres violences, plus institutionnelles, parce qu'étrangères. Depuis plus de cinq ans, une quinzaine de bénévoles assistent des femmes, qui choisissent de fuir un mari, une famille, une société et qui refusent un mariage forcé, une mutilation sexuelle, des normes traditionnelles. Certaines, mariées à des conjoints violents, choisissent de quitter le domicile conjugal, d'autres décident de porter plainte contre le réseau qui les a obligées à se prostituer ou à travailler dans des conditions inhumaines.

Elles s'appellent Beauty, Aissetou, Anne, Alimata, Kadhidja ou Lodi et, lorsqu'elles choisissent de mettre fin aux violences morales, physiques, sexuelles, aux menaces, au chantage aux papiers, elles sont confrontées à d'autres violences, venant des institutions, qui n'appliquent pas la loi ou qui développent des pratiques abusives. Il s'agit aussi des commissariats, qui ne leur permettent pas de porter plainte contre l'auteur des violences, en toute sécurité et sans peur d'une expulsion, ou

des travailleurs sociaux, qui leur expliquent que sans papiers, elles ne sont rien et qu'elles ne peuvent faire valoir leurs droits, même les plus fondamentaux.

C'est cette double violence que La Cimade veut dénoncer : ces femmes sont confrontées à des discriminations en France ou dans leur pays d'origine ; étant étrangères, les textes sont plus restrictifs. La Cimade, forte de ses quelques années d'expérience et d'accompagnement auprès des femmes, a décidé de lancer une campagne pour d'une part sensibiliser le grand public à cette question de double violence, et pour d'autre part interpellier les élus, les institutions et les acteurs travaillant auprès de ces femmes, sur leurs pratiques discrétionnaires et l'insuffisance des textes législatifs existants.

Au moment où les violences faites aux femmes intéressent les politiques et où une proposition de loi est déposée à l'Assemblée nationale, renforçant la protection des victimes, la prévention et la répression des violences faites aux femmes, La Cimade rappelle que les femmes étrangères victimes de violences ne doivent pas être oubliées.

Quel est ce système qui protège les conjoints violents et les exploités, ce système qui fait qu'aujourd'hui il est possible de violer ou de battre un être humain en toute impunité dès lors que la victime est sans papiers ? La campagne nous permet de rappeler que toute victime de violences doit pouvoir accéder à ses droits et être protégée, sans condition de nationalité ou de séjour régulier sur le territoire français.

Violaine Husson | COORDINATRICE DE L'ACTION FEMMES CIMADE ILE DE FRANCE

Femmes étrangères

N'ajoutons pas la VIOLENCE à la VIOLENCE

www.niunenideux.org

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

CAMPAGNE Ni Une Ni Deux

PHOTO: G. BOURGEOIS / G. BOURGEOIS

PALESTINE

Carnet de route d'une mamie voyageuse

« Pourquoi parles-tu de la Palestine ? La Palestine n'existe pas ! ». Interloquée par cette affirmation de la part d'un de ses amis historien, Marie-France Deburge a voulu aller voir elle-même ce qu'il en était vraiment et ce qui se passait "derrière le Mur" qui sépare Israël des territoires occupés. C'est ainsi que cette mamie de soixante-dix-huit ans est partie seule sur les routes de ce petit pays, visitant tour à tour Jérusalem, Bethléem, Beit Sahour, Hébron, Ramallah et Naplouse. À son retour, elle a écrit de petits récits où elle raconte ce qu'elle a vu et entendu. Causes communes vous propose son récit sur Hébron.

Hashem habite avec sa famille à deux pas du centre ville, une maison située à flanc de colline, dans une petite rue barrée d'un check point à chaque extrémité. Pour se rendre au marché ou ailleurs, il passe plusieurs fois par jour l'un de ces postes. Et, chaque fois, il est contrôlé minutieusement – laissez-passer et sacs – bien que les soldats de garde le connaissent parfaitement, lui et les habitants de ce segment de rue. C'est qu'une colonie d'une trentaine d'Israéliens s'est installée dans le quartier, en surplomb et à proximité immédiate de sa maison. Et depuis, elle lui mène la vie dure. Ces voisins hostiles volent les olives des oliviers qui ombragent sa maison, scient les troncs des arbres, jettent des objets de toutes sortes dans la cour où jouent les enfants (boîtes de conserves vides, bouteilles, planches, différents détritiques et jusqu'à une machine à laver hors d'usage). La porte de la maison a été plusieurs fois défoncée et même percée par des balles d'arme à feu. Toutes les plaintes sont restées lettre morte : invoquant systématiquement les « raisons de sécurité », l'armée couvre toujours les Israéliens. Le chemin qui relie sa maison à la rue a été mis hors service : pour entrer chez lui, il faut escalader des talus plus ou moins effondrés. Hashem



Alban Blaussat / Pictur tank

raconte comment il a dû traîner dans ce passage le corps de son père décédé pour le transporter au cimetière. Il a fallu aussi le passer à la verticale à travers le check-point trop étroit. Les soldats ont ensuite déshabillé et fouillé le corps à la pointe de leur fusil à la recherche d'armes cachées. Humiliations et angoisses font son quotidien. On dit qu'il y a à Hébron environ 150 000 Palestiniens et 400 Israéliens protégés par 2 000 militaires. ■
M.F. Deburge

La vieille ville d'Hébron - L'étranglement continu d'Hébron, qui fût le cœur économique de la Cisjordanie, met à mal ses activités commerciales. Cela est d'autant plus visible dans les rues désertes de sa vieille ville, avec ses magasins fermés par ordres militaires israéliens. 08/2007

CONJOINTS DE FRANÇAIS

LE PIÈGE DES VISAS

L'ÉTRANGER MARIÉ À UN FRANÇAIS PEUT ÊTRE AUTORISÉ À DEMANDER SON VISA LONG SÉJOUR DANS LES PRÉFECTURES. MAIS CES DERNIÈRES MULTIPLIENT LES ENTRAVES.

Les conditions d'entrée sur le territoire des étrangers mariés à un Français ont été durcies en 2006 par la loi Sarkozy sur l'immigration et l'intégration. Cette loi exige d'eux, depuis, un visa long séjour appelé visa « conjoint de Français ». Toutefois, l'article L. 211-2 1 du CESEDA prévoit que les conjoints de Français puissent faire leur demande de visa en préfecture, sous certaines conditions : s'ils justifient d'une entrée régulière sur le territoire, de six mois de vie commune, et d'un mariage en France. Ils sont alors dispensés, pour obtenir ce sésame, d'un aller-retour au pays d'origine, souvent onéreux. « Or depuis trois ans que cette loi existe, on constate partout des dysfonctionnements », déplore Nicolas Ferran, coordinateur des « Amoureux au ban public », association qui fédère les intérêts des couples mixtes. « Parmi ces obstacles, on a des refus de dossiers, des étrangers qui déposent leur demande mais qui sont expulsés avant le traitement de cette demande, des gens à qui on ne délivre pas une attestation provisoire de séjour. Alors que ces pratiques ont toutes

été condamnées par les tribunaux », énumère-t-il. Le problème le plus largement partagé est une durée excessivement longue du traitement des demandes de visa. Car une fois enregistrée, elles sont transmises par la préfecture au consulat de France du pays d'origine, qui se chargera de l'instruction du dossier, parfois à des milliers de kilomètres de distance. « Il arrive parfois que les préfectures se trompent dans la destination de la demande de visa, ou que des pièces se perdent en route », relève Nicolas Ferran. Quant aux consulats, ils sont loin de traiter ces demandes avec célérité. Or en l'absence de réponse pendant plus de deux mois, les préfectures considèrent parfois que la demande a été implicitement rejetée. Pourtant, le Conseil d'État, dans plusieurs de ses décisions, a jugé que cette instruction de la demande devait relever de la préfecture elle-même, non de l'autorité consulaire (CE, 25 mars 2009 ; CE, 4 décembre 2009). Car les couples mixtes sont de plus en plus nombreux à se pourvoir devant la justice administrative pour



Billie Bernard

faire valoir leurs droits, et notamment auprès de sa plus haute instance. Et à obtenir gain de cause. Le risque d'une condamnation par le Conseil d'État apparaît être une menace suffisante. Dans l'immense majorité des cas où elle est saisie en référé, la préfecture cède et délivre le visa quelques jours, voire quelques heures avant l'audience.

Hugo Lattard



© Nick Hannes pour le CIRÉ dans le cadre de l'exposition « Ouvrons les yeux sur les centres fermés ».



Enfants : les malmenés des migrations

Quelles angoisses se dissimulent derrière le sourire de Diamé ou la timidité d'Awa ? Ces petites filles venues d'Afrique témoignent de ce que peuvent vivre des enfants déracinés et ballottés, à la merci de politiques migratoires qui les considèrent de plus en plus comme des étrangères, en oubliant qu'elles sont d'abord des enfants. Ce dossier s'arrête également sur les contradictions du cadre juridique : ne pas priver de liberté les mineurs, mais aussi ne pas les séparer de leurs parents. D'où cette préférence croissante pour le placement en rétention plutôt que l'assignation à résidence. Voici des enfants projetés dans le monde des adultes, avec ses incertitudes et la précarité que subissent leurs proches. Des migrants déjà attachés à la France parce qu'à l'école, « on est tous pareils ». Il y a soixante-dix ans, La Cimade se préoccupait déjà des enfants, dans les camps d'internement. Juifs, rapatriés, exilés : l'histoire se répète, car « le passé hante le présent ». Qu'aurions-nous fait en 1942 ? Que fait-on aujourd'hui ?





Des enfants cachés aux enfants migrants

Regarder en arrière permet parfois de mieux voir en avant. C'est un paradoxe qui se vérifie pour les enfants sans papiers d'aujourd'hui et pour leurs camarades d'école. L'histoire des enfants cachés, que La Cimade a pris en charge sous le régime de Vichy, éclaire le vécu des enfants migrants aujourd'hui.



Mlle Usach

Il y a 70 ans, La Cimade entrait dans les camps d'internement du sud de la France pour y apporter un soutien matériel et spirituel. Au printemps 1942, elle obtient que certains internés puissent sortir des camps à condition qu'ils soient munis de certificats d'hébergement et se signalent en permanence auprès des commissariats les plus proches. Des centaines de femmes, de vieillards et d'enfants parvien-

ent à sortir des camps. Pour les accueillir, La Cimade ouvre alors plusieurs centres d'hébergement à Marseille, dans le Tarn, près de Tarascon et au Chambon-sur-Lignon. Ce petit hameau est devenu le symbole de la résistance. De nombreux enfants juifs ont en effet été cachés dans les fermes du Plateau Vivarais-Lignon et le Chambon sera une étape de nombreuses filières d'évasion vers la Suisse.

cachés d'hier migrants d'aujourd'hui

Groupe d'enfants juifs
et étrangers libérés des
camps d'internement du
sud-ouest, entre l'été 42
et juin 43.



La Cimade se sert de la pension du Coteau fleuri pour aider de nombreux juifs à fuir à l'aide de faux papiers. Mais dans le courant de l'année 1942, après la rafle du Vél d'Hiv, la situation devient menaçante. Avec de nombreux habitants du Plateau dont en particulier le pasteur André Trocmé, La Cimade établit un plan d'évacuation au cas où la Gestapo viendrait chercher les pensionnaires du Coteau et des fermes voisines. La maison du Coteau, installée au milieu des bois, domine les chemins alentour et un service de guet est mis en place. Quand vient l'alerte, les pensionnaires disparaissent dans les bois et les fermes des environs.

Le vécu des « enfants cachés » ouvre sur d'autres situations de personnes ayant souffert de menace mortelle, de l'exil, du silence et de la privation d'espace de symbolisation

Grâce sans doute aussi au peu de zèle que mettent les gendarmes à les chercher, aucun des pensionnaires du Coteau ne sera pris¹. En revanche, une maison voisine, la maison des Roches sera entièrement raflée par la Gestapo en 1943 et dix neuf jeunes hommes seront arrêtés et déportés. Malgré cet événement tragique, presque tous les enfants cachés et accueillis sur le Plateau seront sauvés. D'ailleurs en France, même si les historiens se battent sur les chiffres, la grande majorité des enfants juifs a été sauvée. Serge Karsfeld², historien et fondateur de l'association des « Fils et filles des déportés juifs de France » parle ainsi de 84% d'enfants sauvés.

Trauma des enfants cachés

Le vécu de ces « enfants cachés » n'a été que tardivement reconnu. C'est en 1991 pour la première fois qu'a lieu la réunion mondiale des « enfants cachés », suivie en 1992 par la création de l'association « Enfants cachés : 1940-1944 ». Cependant très peu d'études psychologiques ont été consacrées aux traumatismes vécus par ces enfants. Dans un ouvrage récent³, Marion Feldman, psychologue clinicienne, démontre les effets sur le devenir de ces enfants devenus adultes, mais aussi sur les générations suivantes.

Les « enfants cachés » ont connu pour la plupart un

Le Coteau Fleuri, 1942



véritable déracinement. Séparés de leurs frères ou sœurs par mesure de sécurité, changeant d'identité administrative, parfois de religion, ils ont dû apprendre à construire une frontière étanche avec leur vie d'avant pour ne pas se trahir. Dépendants de personnes qui n'étaient pas leurs parents, ils ont eu à se comporter prématurément comme des adultes. Ces enfants ont découvert que leur simple présence était mortelle, qu'ils risquaient de mourir si l'on apprenait qui ils étaient. Ce vécu a engendré, selon Marion Feldman, différentes pathologies et trauma transmis ensuite dans les générations suivantes. Par exemple, beaucoup d'entre eux ont cherché pendant toute leur vie une communauté d'appartenance.

L'étude de Marion Feldman dévoile l'impact que peut avoir l'histoire collective sur la construction individuelle des enfants. Elle s'interroge d'ailleurs sur d'autres situations, qui ont vu des enfants menacés obligés de se cacher. Le vécu des « enfants cachés » ouvre sur d'autres situations de personnes ayant souffert de menace mortelle, de l'exil, du silence et de la privation d'espace de symbolisation⁴

Cette réflexion invite à s'interroger sur le vécu des enfants menacés et vulnérables, des enfants « indésirables » que La Cimade a pu accompagner tout au long de son histoire, enfants cachés pendant la guerre, enfants de réfugiés, enfants des rapatriés indochinois à Sainte Livrade ou enfants sans papiers aujourd'hui.

L'analogie historique n'est pas nécessaire pour démontrer la dimension tragique des actuelles « chasses aux enfants ». Et il faut bien se garder de faire passer ...



Vincent Lucas

Parrainage d'enfants sans-papiers, RESF Marseille

- des impressions pour des vérités historiques, mais les réflexions menées autour des « enfants cachés » juifs devenus adultes peuvent aider à mieux comprendre la réalité vécue par les enfants sans papiers aujourd'hui.

Beaucoup doivent faire face au déracinement puis apprendre à vivre dans l'incertitude et la précarité, vivre malgré la menace quotidienne de l'expulsion, vivre parfois cachés.

Effet miroir

Quels adultes vont-ils devenir ? Et quelle société s'apprête-t-on à construire ? L'actuelle politique d'expulsion des étrangers en situation irrégulière, traqués parfois, souvent érigés en boucs émissaires, n'a pas d'effet seulement sur la construction identitaire des enfants de sans papiers contraints de se cacher et de vivre sous la menace de l'expulsion, mais aussi sur leurs camarades « français », témoins de ces menaces et des violences que cette politique engendre. C'est ce que Miguel Benasayag et Angélique del Rey ont défini comme l'« effet miroir » dans leur enquête menée autour des militants de Réseau éducation sans frontière. L'enfant, dont le « soi » est en construction, ne fait pas la distinction nette entre lui et les autres enfants de son école. Un enfant ne peut donc percevoir un danger menaçant l'un de ses camarades sans se sentir lui-même menacé ou tout du moins concerné. La politique d'expulsion des sans papiers, complètement inefficace pour répondre au « problème » de la

De l'enfermement des mineurs

Aucun mineur ne peut faire l'objet d'une mesure d'éloignement. Les différents textes qui prévoient les mesures d'éloignement pour les étrangers en situation irrégulière, excluent tous les mineurs de moins de dix-huit ans. Or seules les personnes étrangères sous le coup d'une mesure d'éloignement peuvent être placées en centre de rétention (art L.551-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, CESEDA). Pourtant, au prétexte de ne pas séparer les enfants de leurs parents, nombre de mineurs, dont certains âgés seulement de quelques mois, sont placés régulièrement en centre de rétention. L'administration s'est ainsi donnée les moyens de les accueillir dans ces lieux par différents arrêtés interministériels, qui précisent quels centres de rétention sont habilités ou non à recevoir des familles. Mais les enfants ne sont présents qu'au titre d'« accompagnants » et ne figurent même pas sur les registres des centres de rétention. Or d'autres formes de privation de liberté existent, qui permettent au moins de ne pas séparer les enfants de leurs parents, par exemple : l'assignation à résidence.

Pourtant d'autres solutions existent et qui répondent aux deux impératifs : ne pas priver de liberté les enfants et ne pas les séparer de leurs parents. Par exemple l'assignation à résidence.

La Directive retour, adoptée par le Parlement européen, encadre l'enfermement des enfants, qui ne doivent être retenus ainsi que leur fa-

mille qu'en dernier recours, cependant elle ne l'interdit pas. (articles 5, 10 et 17)

De nombreuses institutions dont la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité, le Commissaire aux droits de l'Homme du conseil de l'Europe, la Défenseure des enfants se sont opposés à l'enfermement des enfants. De même, plusieurs juridictions judiciaires comme la cour d'appel de Rennes et celle de Toulouse ont considéré l'enfermement des enfants dans un centre de rétention comme un traitement inhumain et dégradant au sens de l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Cependant, en 2009 la Cour de Cassation a cassé ces décisions arguant de « motifs impropres à caractériser, dans l'espèce dont ils étaient saisis, un traitement inhumain ou dégradant ». Ces arrêts rappellent qu'en cas de rétention d'enfant mineur, les juges des libertés et de la détention doivent « vérifier les conditions dans lesquelles ils sont effectivement retenus et ainsi s'assurer de façon concrète que cette rétention ne constitue pas un traitement inhumain ou dégradant ».





Les limites de ce qui est acceptable

présence d'immigrés en France, est par contre particulièrement efficace pour construire, dès l'école, des frontières intérieures, frontières invisibles et pourtant marquantes entre ceux sans papiers et ceux avec. En effet, pour Miguel Benasayag et Angélique del Rey, on habitue les enfants à l'idée d'une société où être sans papiers signifie être un « tout autre », légitimement expulsable. Au lieu de construire du lien social, l'école devient lieu de construction de frontières.

Quand des enfants deviennent « indésirables » et qu'on en fait des boucs émissaires, c'est donc toute notre société qui est menacée, et c'est notre propre humanité qui est touchée. —

Agathe Marin

1| Les clandestins de Dieu, Cimade 1939-1945, éditions Labor et Fides, Genève, 1968, 208 p.

2| Serge Klarsfeld, Le Mémorial des enfants Juifs déportés de France, ouvrage édité par Serge Klarsfeld, Paris, 1994, 1552 pp

3| Marion Feldman, Entre trauma et protection: quel devenir pour les enfants juifs cachés en France (1940-1944), éditions érès, Toulouse, 2009, 329 p.

4| Ibid. p. 316

5| Benasayag Miguel, Del Rey Angélique, La chasse aux enfants, l'effet miroir de l'expulsion des sans papiers, Editions La Découverte, Paris 2007, 123 p.

Faire la comparaison entre les enfants cachés d'hier et ceux d'aujourd'hui est inévitable, même s'il faut la faire avec beaucoup de prudence, les situations n'étant pas les mêmes. Se pose pourtant la même question, celle de l'acceptable et de l'inacceptable. En France, en 2010, des parents sans papiers et des enfants sont cachés pour être protégés de la police française et empêcher qu'ils soient expulsés vers des pays quittés dans des circonstances parfois dramatiques, et où ils ne veulent pas retourner. Le parallèle avec la situation des familles juives cachées pendant la guerre vient inévitablement à l'esprit...

Pourtant, le génocide des juifs et des Tziganes pendant la Seconde guerre mondiale est d'une autre nature que la chasse aux étrangers sans papiers organisée par M. Sarkozy comme ministre de l'Intérieur puis comme président de la République. Il n'y a pas de chambre à gaz au bout du voyage des expulsés, ni la torture et le peloton d'exécution pour les aidants. Les policiers français de 2010 ne sont pas les SS.

Mais il n'empêche que le passé hante le présent et qu'au moment de s'engager dans la protection d'un jeune ou d'une famille, chacun s'interroge sur ce qu'il aurait fait en 1942 ou 1943. Le péril était énorme. Il est aujourd'hui très faible au regard de la gravité des menaces sur les familles. Impossible dès lors de se dérober sans faire injure à ceux qui ont affronté de vrais risques. Symétriquement, ministres, préfets et policiers se cabrent à la moindre référence à la période de Vichy et engagent des poursuites dès lors qu'une allusion est trop explicite. Une susceptibilité qui, à

n'en pas douter, est le reflet d'une mauvaise conscience... justifiée. Car la politique actuelle génère des situations inacceptables. Pour les familles et les enfants qui en sont victimes, pour ceux qui en sont témoins directement ou indirectement, mais aussi pour les policiers eux-mêmes. Que peut, en effet, penser de lui-même un fonctionnaire conduit à emprisonner parents et enfants puis à les bannir alors qu'ils n'ont commis aucun délit autre que d'être décrets indésirables. Des faits qui, qu'on le veuille ou non, en évoquent d'autres, et d'abord dans l'esprit de ceux qui sont sur le terrain.

D'autant que si les policiers et les fonctionnaires, qui participaient à l'arrestation et la déportation des Juifs et des Tziganes, savaient évidemment qu'ils seraient internés dans des camps et maltraités, aucun, sauf exception, ne connaissait le sort réel qui les attendait.

Chacun sait aujourd'hui que le pire est possible. « J'applique les ordres » n'est plus une justification suffisante. Les fonctionnaires de police et les autres ont, comme tout le monde, le devoir de fixer la limite de ce qu'ils acceptent et ce qu'ils refusent.

D'une certaine façon, des pans entiers de la société française le font. Les enseignants, les parents d'élèves, les élus, les artistes, les voisins qui se dressent, signent des pétitions, manifestent... et parfois cachent des familles expriment ce refus d'une politique inhumaine et dégradante. Il est sans doute à regretter qu'on entende trop peu les policiers et leurs syndicats sur ces questions. —

Richard MOYON | RESF

en rétention



Manifestation de sans-papiers. Montpellier (Hérault), 01/04/2007

Cette décision de la Cour de Cassation autorise donc l'enfermement d'enfants en centre de rétention, comme il est prévu d'ailleurs par la Directive Retour, qui doit être bientôt transposée en droit français. —

Agathe Marin



Mineurs isolés en zone d'attente

Chaque année, mille mineurs isolés sont placés en zone d'attente à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. De janvier à mai 2009, sur 265 mineurs placés en zone d'attente, 51 ont été éloignés.



Laurent Weyl / Argos / Picturastock

Enfants réfugiés - Réalisé en 2001. Ce chinois de 15 ans est venu se présenter seul au tribunal de Bobigny avec une lettre demandant qu'il soit placé en foyer. Ses parents étant malades, il aurait quitté la Chine pour rejoindre sa tante en Italie durant un an. Cette dernière n'ayant plus les moyens de le garder, elle lui aurait payé un billet de train pour Paris. 2 semaines plus tard, après avoir contacté un certain "professeur", il arrive avec cette lettre au Tribunal. Ici, suite à son long périple, fatigué, il attend patiemment que les éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance arrivent pour l'emmener en Foyer.

Le placement en zone d'attente

Originaires en majorité d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est, de Chine, et aussi de Palestine, ils arrivent accompagnés d'un ami, d'un membre de leur famille ou d'un passeur. La personne qui les accompagne peut être placée en garde à vue pour aide au séjour irrégulier ou si les papiers des mineurs ne sont pas en règle.

Les enfants de moins de treize ans sont hébergés en hôtel. Les plus de treize ans le sont au lieu d'hébergement qui accueille également les adultes.

Les procédures mises en oeuvre

Qu'il soit demandeur d'asile non admis sur le territoire ou en transit interrompu, un mineur peut être maintenu en zone d'attente jusqu'à vingt jours. À son arri-

vée, le parquet avisé par la police aux frontières, désigne un Administrateur Ad Hoc chargé de le représenter et de l'assister dans toutes les procédures relatives au maintien en zone d'attente. À Roissy, la Croix Rouge française est chargée de cette mission, ainsi que l'association Famille Assistance. La Croix-Rouge et l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) sont présentes en zone d'attente en tant qu'observateurs et aides à l'information des personnes maintenues.

Le juge des libertés et de la détention décide de l'admission sur le territoire ou du maintien en zone d'attente du mineur ; s'il y a demande d'asile la procédure correspondante est engagée.

Un mineur isolé maintenu en zone d'attente n'est pas considéré comme ayant foulé le sol français et peut donc être renvoyé vers son

pays d'origine sans certitude de prise en charge à son arrivée.

Le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant

Des associations, telle l'Anafé, considèrent que le refus d'admission et le placement en zone d'attente sont contraires aux dispositions de la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant).

La Défenseure des enfants a dénoncé cette situation dans son rapport d'activité 2007 et notamment : l'hébergement dans le même lieu que les adultes pour les plus de treize ans, et les grandes difficultés pratiques pour les associations habilitées de rencontrer tous les mineurs.

Le 18 novembre 2009, le ministre chargé de l'immigration a présenté diverses propositions pour remédier à cette situation. Cependant, les associations, telles DEI France (Défense des enfants International France), l'Anafé et Réseau éducation sans frontières (RESF), ont considéré que ces mesures, insuffisantes, n'étaient ni adaptées à une prise en charge des mineurs isolés, ni conformes à leur intérêt. Elles pointent notamment la séparation mineurs d'avec les majeurs qui ne serait pas appliquée au seize/dix-huit ans, les imprécisions de l'expertise osseuse réalisée pour déterminer l'âge, ou encore le peu de prise en considération des raisons pour lesquelles le mineur a fui son pays et les risques liés aux réseaux de prostitution. Elles estiment que tout mineur doit pouvoir bénéficier avant tout du dispositif de protection de l'enfance. ■

Mireille Suveg

Rapport Human Rights Watch

 www.hrw.org/

Placer les enfants en rétention... pourquoi ?

Malgré la possibilité d'assigner à résidence les familles avec enfants, le placement en rétention est préféré et utilisé.

La loi française proscrit le placement en rétention des mineurs. Cependant, il est également interdit de séparer un enfant de ses parents. Lorsque les parents font l'objet d'une décision d'éloignement, ils sont arrêtés, avec leurs enfants et placés en rétention. Il faut cependant préciser que malgré le « flou législatif » autour de cette question, la liberté demeure le principe en matière de rétention administrative, la privation de liberté étant l'exception. Une procédure existe pour éviter le placement en rétention : l'assignation à résidence. Mais, dans les faits, le placement en rétention est quasi systématique, même lorsqu'il s'agit de très jeunes enfants.

De jeunes enfants utilisés

Le centre de rétention de Lyon a la particularité d'être un centre « accueillant » des familles. Une aile du centre est affectée aux familles. Quelques maigres aménagements sont prévus pour les enfants. Pour tout individu, la rétention administrative est une épreuve douloureuse, mais il est évident que pour des familles, cette privation de liberté prend une toute autre dimension, tant pour les enfants que pour les parents. Si aucune étude ne permet pour le moment de démontrer l'impact de cette privation de liberté sur les enfants, nous constatons au quotidien les conséquences de cette situation sur la psychologie des enfants. Ils sont stressés et lorsqu'ils ne comprennent pas vraiment ce qui se passe en raison de leur jeune âge, ils sentent néanmoins l'angoisse de leurs parents. Lorsque les enfants parlent français, ils sont



La Cimade

souvent utilisés par les policiers comme interprètes pour leurs parents. Il est inconcevable que de jeunes enfants soient utilisés à cette fin. Les enfants doivent alors traduire à leurs parents des informations extrêmement délicates (embarquement à venir, conséquences en cas de refus etc.). Les policiers ne faisant appel à un interprète que lors de l'établissement d'actes précis (notification des droits à l'arrivée, par exemple).

Un placement pas comme les autres

Pour les autorités, le placement en rétention d'une famille n'est pas un placement comme les autres. Ils tentent de réduire au maximum le temps passé au centre de rétention. La présence d'enfants dans le centre soulève l'indignation des autres retenus,

qui prennent alors souvent à partie les policiers. Les autorités tentent donc de dissimuler leur présence par différents moyens ou cherchent à les reconduire le plus vite possible. De plus, elles usent parfois de stratagèmes pour expulser les familles. Les enfants sont embarqués en premier dans l'avion, les parents n'ayant d'autre choix que de les suivre.

La France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, son article 3.1 indique que dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait (...) des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. ■

Mehdi Kara | INTERVENANT DE LA CIMADE
EN RÉTENTION À LYON



« C'est pas vraiment humain »

Comment vit-on son enfance dans l'insécurité permanente, sachant qu'à tout moment son père ou sa mère peut être arrêté ?

Deux petites filles ont accepté d'en parler. Deux petites filles très différentes de par leurs origines, leurs conditions familiales, mais qui ont un point commun : une gravité étonnante pour leur jeune âge.



Carl Hocquart

Le centre d'hébergement de Massy accueille de nombreuses familles et enfants de réfugiés, confrontés au déracinement et à l'incertitude.

Diamé, dix ans et demi est originaire du Sénégal. C'est une petite fille très sérieuse et très décidée : *Moi, quand on m'attaque, je me défends. Son père, fonctionnaire, a été victime de la déflation et s'est retrouvé sans travail. La famille a alors décidé de tenter sa chance en France. Je suis venue en France quand j'avais 6 ans. Ici, c'est plus facile, la vie est moins chère... L'école n'est pas pareille, non plus. Je mange à la cantine –au Sénégal, il n'y avait pas de cantine–, je vais à l'étude, je fais beaucoup de sport. La vie est un peu plus facile, mais il y a le problème des papiers : Quand on est sans papiers, il y a des choses qu'on ne peut pas faire. On ne peut pas avoir un très bon métier. Et puis, j'aimerais retourner au Sénégal pour les vacances, pour revoir mes copains, ma famille.*

Depuis quatre ans, ses parents multiplient les démarches pour obtenir un droit de séjour. En attendant, c'est la galère ordinaire des sans papiers, l'insécurité, les hébergements provisoires, les déménagements, le travail au noir. Diamé participe, avec son père, à toutes les manifestations de sans papiers : *La dernière, c'était à la préfecture, on faisait une ronde avec les autres enfants et on parlait dans le micro pour qu'ils nous entendent.* Elle avoue avoir parfois un peu peur de la police, mais elle est très fière d'aider ainsi ses parents. Elle les a d'ailleurs beaucoup aidés lorsqu'il a été question de les déplacer dans une autre ville, tellement éloignée

de l'école des enfants qu'il aurait fallu dépenser plus de trente deux euros par jour et se lever à quatre heures du matin pour les y emmener. Les enseignants et le directeur de son école se sont mobilisés pour conserver une élève aussi brillante et aussi populaire. Des copines, cette petite puce en a plein elles sont de tous les pays, on est toutes pareilles, on joue ensemble...

Elle ne se sent pas d'un pays ou d'un autre, mais des deux : *Je sais parler français très bien, je sais parler ma langue aussi. Alors, dans les deux, je me sens chez moi.*

Awa, douze ans, est d'origine malienne, c'est une petite fille longue et fine dont tout le corps semble chercher à se replier sur lui-même; elle ne sourit pas, ses yeux sont graves. Elle parle un français parfait. Awa vit avec sa mère et ses quatre jeunes frères et soeurs dans un petit trois pièces de la banlieue sud de Paris. Sa mère est venue en France en 1998 comme seconde épouse d'un homme. La cohabitation a été difficile avec la première épouse, le père battait sa seconde femme et délaissait les enfants. Une existence infernale jusqu'à ce qu'un cousin leur prête cet appartement où ils vivent à présent. Mais l'insécurité demeure : seconde épouse non déclarée, la mère d'Awa n'a aucune existence légale en France.

Awa connaît le risque d'expulsion. *J'ai peur, parce que ça peut arriver à n'importe qui, n'importe quand. Alors, j'ai peur surtout pour ma mère, mais pour moi aussi. Parfois, je redoute de sortir, dit-elle. J'ai peur d'être obligée de partir, de quitter tout ce que j'ai, mon école, mes copines... Mon pays, c'est la France. Bien sûr, elle se sent des attaches avec le Mali, elle en comprend la langue et la parle un peu, mais elle n'y est jamais allée. Elle le regrette, elle aimerait connaître ses grands-parents, pouvoir leur rendre visite. Le seul endroit où elle se sent parfaitement bien, c'est à l'école à l'école, on est tous pareils. Excellente élève, elle dit que plus tard, elle voudrait être avocate... pour aider les gens, comme elle aimerait aujourd'hui pouvoir aider sa mère, parce que c'est pas normal d'agir comme ça. Le gouvernement exclut les gens pour rien. Ils ont le droit d'être dans d'autres pays pour reconstruire leur vie. C'est pas vraiment humain.*

Non, c'est vraiment pas humain... — Yasmina Salhi

D'abord des enfants avant d'être des étrangers

Lors d'un colloque organisé par la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) sur « les familles migrantes : détresse au quotidien », la question a été posée - parmi beaucoup d'autres - de la situation et de l'avenir des enfants.

Claudine Attias-Donfut, à partir de l'enquête présentée dans l'ouvrage « Le Destin des enfants d'immigrés » (cf. page 32) a d'abord distingué les différentes catégories d'enfants d'immigrés. Elle a montré que, à contre-courant des idées reçues, les parcours de migration ont été plus souvent qu'on ne le pense des parcours de réussite et que c'est la condition socio-économique qui s'avère plus déterminante que le fait d'être immigré. Elle souligne : Dans les médias, on parle plus des enfants d'immigrés qui ont des difficultés, mais ils ne représentent qu'une faible minorité. Les immigrés, qui habitent dans les zones dites sensibles, représentent 20% de la population immigrée totale. Une minorité de cette minorité occupe les médias. La majorité s'intègre bien et l'on n'en parle pas.



Claudine ATTIAS-DONFUT, directrice de recherche à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et co-auteur de Le Destin des enfants d'immigrés Stock, 2009.

Plusieurs interventions ont évoqué la vulnérabilité des enfants migrants ou d'immigrés et le cas particulier des mineurs isolés.

François Giraud, psychologue clinicien, unité pédopsychiatrique et de consultation transculturelle, service de psychopathologie, hôpital Avicenne de Bobigny, et co-rédacteur en chef de la revue « L'autre ».

Quelles sont les vulnérabilités, voire les traumatismes, qui touchent les enfants d'immigrés ?



François Giraud : On peut dire que les enfants de migrants sont exposés à tous les troubles liés à l'exil, à la précarité et à l'incertitude. Dans notre service, on a constaté que, parmi les enfants nés en France, les plus exposés sont les aînés, et que les garçons sont plus atteints que les filles.

La migration potentialise les problèmes courants. Car qu'est-ce qu'être en exil sinon vivre une double absence, celle de son pays d'origine et celle du pays où on arrive ? Cela a une répercussion sur les enfants qui portent, sans le savoir, des mandats, des exigences, des projets de leurs parents.

L'exil peut -pas toujours - engendrer la précarité, qui naît de la brutalité de l'immigration, de la dégringolade de situations économiques.

La précarité engendre de l'incertitude : on sait quand on part, on ne sait pas quand on revient. L'incertitude est également liée aux situations administratives.

Or, l'adolescence est, de toutes façons, un temps d'incertitude, comme « un parcours migratoire » qui ne touche pas également tous les enfants : pour un adolescent enfant de migrant, tout le chemin des parents est, de surcroît, re-analysé. Il peut avoir d'autres projets que ceux des parents, choisir de rester en France ou de retourner au pays.

Les enfants d'immigrés peuvent être classés en quatre catégories :

- ceux qui sont venus en France.
- ceux qui sont venus et repartis.
- ceux qui ne sont jamais venus rejoindre leurs parents.
- ceux qui sont nés en France.



Isabelle FRANCO, chef de service à l'institut protestant de Saverdun.

Bertrand PIRET, médecin psychiatre, psychanalyste, président de « Parole sans Frontière ».



••• **Bertrand Piret** : Le traumatisme des parents peut se transmettre aux enfants. Mais qu'est-ce qui se transmet ? Le silence ! L'incapacité de dire quoi que ce soit sur le psychisme puisque par définition il n'est pas intégré dans le système d'explication du sujet. Ce qui se transmet c'est le trou, le vide, qui a des conséquences. Les effets de la honte se transmettent aussi. Ce qui frappe c'est l'apparente réussite : responsabilité, insertion scolaire, maîtrise de la langue du pays d'accueil. Mais qu'est-ce que cela cache ? Quel est son prix ? Le monde de l'école, les enseignants ne remarquent rien. Les enfants se moulent dans l'attente des enseignants.

F.G. : La vulnérabilité des enfants est aussi liée à la dépression parentale, celle des mères qui sont en perte. Elles ne peuvent transmettre ce qu'on ne leur a pas appris parce qu'elles sont dans un monde différent. Cela peut être vrai aussi des pères. À cela j'ajouterai la « parentalité » des enfants ou l'inversion des générations, lorsque ce sont les enfants, parfois dès cinq ans, qui traduisent pour leur mère, à l'école, dans les administrations, chez le médecin et même chez le gynécologue. Les enfants sont projetés dans le monde des adultes.

Qui sont les mineurs isolés étrangers (MIE) appelés aussi mineurs étrangers non accompagnés (MNA) ?

Isabelle Franc : Le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) définit le MIE ainsi : des enfants de moins de dix-huit ans, qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine et sont séparés de leurs deux parents ou de leur ancien tuteur légal ou coutumier. Certains vivent avec des membres de leur famille qui n'ont pas de délégation parentale, ils sont considérés comme isolés. Ces mineurs viennent en France pour leur survie. Malgré l'épreuve du parcours, ils font preuve de beaucoup de courage.



Dominique HABIYAREMYE, directeur d'Enfants du monde droits de l'homme (EMDH).

Dominique Habuyaremye : Au regard de la loi, en effet, le MIE est un jeune de moins de 18 ans dont le détenteur de l'autorité parentale est absent ou décédé. Faute de perspectives de régularisation administrative, à leur majorité, ces jeunes deviennent clandestins.

Mais cette définition ne rend pas compte de la complexité des situations rencontrées. Selon Angelina Etienne, sociologue, ayant réalisé une étude sur commande de la Direction de

la population et des migrations (DPM), on peut dresser la typologie de ces mineurs de la manière suivante :

- Les « mandatés », venus avec un projet migratoire établi par la famille.
- Les « exploités », que les passeurs font rêver à un Eldorado pour, ensuite, par exemple, les prostituer.
- Les « exilés » qui fuient les zones de conflits (Angola, Irak, Afghanistan). Ils cherchent une protection, alors qu'ils ne voulaient pas quitter le contexte familial.
- Les « jeunes errants », qui viennent d'arriver et vivent dans la rue, en faisant de petits boulots.
- Les « re-joignants », qui ont des liens familiaux en France et veulent revoir leur famille installée.

Tous ces jeunes souffrent de traumatismes énormes.



Dominique VERSINI, Défenseuse des Enfants, autorité administrative indépendante.

Dominique Versini : Les enfants font l'objet de trafic, notamment ceux venus de l'Est, qui sont vendus à des réseaux ; nos pays riches en sont destinataires. Les enfants sont devenus un marché.

Les législations protègent-elles les mineurs isolés étrangers ?

D.V. : La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) votée il y a 20 ans, précise les situations de vulnérabilité qui touchent les enfants : conflit armé, enfants soldats, survivants aux catastrophes naturelles, enfants

séparés de leurs parents, enfants porteurs de handicaps.

En 2000, les parlementaires se sont rendus compte que la CIDE n'était pas suffisamment appliquée. Un « Défenseur des enfants » a été alors créé, chargé d'inciter les autorités à renforcer et à voter des lois engageant à appliquer la CIDE.

15% des réclamations adressées à la Défenseure des enfants concernent les MIE. Depuis 2006, il y a eu une profusion de lois concernant les mineurs, pour lesquelles nous avons émis des avis montrant la non-conformité de celles-ci avec la CIDE. En matière d'immigration, les mesures prises doivent considérer que les jeunes sont d'abord des enfants avant d'être des étrangers, mais ce n'est pas le cas. La question des MIE ne va pas aller en diminuant, le Conseil de l'Europe s'apprête à mettre en place une uniformisation des pratiques nationales.

I.F. : Le gros problème pour les jeunes pour lesquels nous mettons en place un accompagnement psychologique et de socialisation est la régularisation administrative. Les travailleurs sociaux prennent en compte les effets de l'exil mais, comme cela vient d'être dit, depuis le durcissement des politiques migratoires, ces jeunes sont d'abord considérés comme des étrangers et non comme des jeunes en danger. Exemple : depuis 2003 il faut, pour ces jeunes, justifier de trois ans de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour bénéficier de la régularisation. La législation crée des discriminations entre les jeunes entrés en France avant ou après seize ans : pour ceux-ci le préfet peut refuser l'aide au séjour et donc les expulser. Autre discrimination, celle entre mineurs français et étrangers. Alors que les cartes de séjour étaient gratuites, elles sont maintenant payantes et facturées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Par ailleurs, la loi de finances 2008 transforme

une redevance en taxe : un employeur voulant embaucher un MIE doit payer une taxe de 900 €. Il préférera employer un jeune Français qu'un MIE. Il y a discrimination administrative et à l'emploi. La CIDE demande qu'ils soient traités comme les nationaux, qu'ils aient les mêmes droits que les mineurs nationaux.

D.H. : Comment faire accepter à l'ASE qu'un jeune est mineur ? Les jeunes arrivent sans papiers, l'autorité judiciaire requiert une expertise médicale pour déterminer leur âge.

D.V. : La méthode de l'expertise osseuse n'est pas fiable. De plus, les pratiques professionnelles ne sont pas les mêmes partout en France. Certains choisissent la fourchette basse (dix sept ans) et d'autres, la fourchette haute (dix-huit ans). Aussi ces enfants doivent-ils être placés sous la protection de l'enfance relevant des conseils généraux. Mais tous n'ont pas la même approche positive. Si le jeune a plus de 18 ans, les conseils généraux hésitent à le prendre en charge, car ils ne veulent pas investir dans des jeunes qui ne seront pas régularisés et quitteront le territoire.

Quel avenir pour ces enfants ?

D.V. : Si le jeune veut rester, il faut s'assurer que la prise en charge est respectée au regard de la CIDE, et s'il veut rentrer dans un pays qui n'est pas en guerre, il faut le former à un métier pour qu'il puisse construire quelque chose là-bas.

F.G. : La migration est une occasion de créativité. Puisqu'on ne peut rester soi-même dans un pays, dont on découvre tout de la culture, cela oblige à se réinventer. Les cultures du pays de départ ont des potentialités civilisationnelles et peuvent nous apporter beaucoup. ■

Propos recueillis par Didier Weill, Nicolas Derobert, Françoise Ballanger

+ EN SAVOIR PLUS



• Marion Feldman, *Entre trauma et protection : quel devenir pour les enfants juifs cachés en France (1940-1944)*, érès, Toulouse, 2009, 329 p.



• Miguel Benasayag, Angélique Del Rey, *La chasse aux enfants, l'effet miroir de l'expulsion des sans papiers*, La Découverte, Paris 2007, 123 p.



• Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, La dispute, 2004, 252p.



• Kusendi Loriane, *Clandestine - Le journal d'une enfant sans papiers*, éd. Privé, 2008, 330 p.



• Revue e-migrinter n° 2, 2008, dossier sur les mineurs étrangers.



• Nathalie Ferré, *La Protection des enfants étrangers*, Gisti, 2006, 43 p.

Une famille protégée dans un petit village de France

Raconter les événements dramatiques qui se déroulent dans une école quand un enfant est expulsé, ou menacé d'expulsion, revient à choisir entre une multitude de cas à travers toute la France, « terre d'asile ».



Sinistres brèves ...

De Charleville-Mézières... Le 6 août 2009, pendant les vacances, Zandalé, élève modèle, huit ans, a été reconduite en Albanie avec son père, où les attend une vie de cavale et de planque, tandis que sa mère, traumatisée, est aux urgences psychiatriques de l'hôpital de Metz

Mardi 17 novembre 2009, David, cinq ans, et sa sœur Anna, deux ans, Alexander, onze ans et sa

sœur Zina, douze ans, scolarisés à Charleville-Mézières, ont été réveillés par la police à 7 h du matin et emmenés avec leurs parents pour être expulsés en Pologne au titre de Dublin II, puis dirigés vers un camp d'enfermement dans lequel ils ne seront plus scolarisés.

Quatre familles de Roms, soit seize personnes dont huit enfants âgés de quatre à seize ans, ont été arrêtées le 12 janvier à l'Elsau, près de Strasbourg et placées en rétention dans les centres de Ni-

mes, Lille et Metz, afin d'être reconduites à la frontière hongroise dès le lendemain.

En milieu urbain comme en milieu rural, l'expulsion est toujours une expérience traumatisante, tant pour l'enfant concerné que pour ses camarades de classe, les enseignants, les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté. Ainsi, rien ne laissait prévoir que le petit village de Chambon-le-Château (300 habitants), en Lozère, deviendrait un jour le théâtre



POUR UNE TOLÉRANCE ARCHAÏQUE

À la grande époque de l'antiracisme, la tolérance n'avait pas bonne presse. Dans ces années 80, laisser vivre des idées ou laisser faire des façons d'agir différentes des siennes, voire qu'on désapprouvait, tolérer donc, n'était pas suffisant. Il fallait rencontrer, comprendre, accepter.

Aujourd'hui, dans le débat sur la burqa, pas question d'accepter ou de rencontrer. Même pas de tolérer. Paradoxalement, pour tolérer dans le post-moderne XXI^{ème} siècle, allons-nous devoir le faire d'une façon archaïque, comme à l'époque des guerres de religions qui vit naître cette idée ?

Lors d'un récent colloque à l'Institut protestant de théologie de Paris sur Calvin et Hobbes, le philosophe Ghislain Waterlot a rappelé que le XVI^{ème} siècle avait une conception plus rugueuse que la nôtre de la tolérance. La tolérance était alors une endurance face à des choix dont on disait haut et fort qu'ils ne devraient pas être. Ce n'était pas par gentillesse qu'on ne les interdisait pas, mais parce que les interdire aurait causé plus de désagrément que laisser faire. On était également persuadé que cette pratique finirait par disparaître, puisque dans l'erreur. Cette conception archaïque n'a-t-elle pas l'avantage de prendre en compte les sentiments réels de beaucoup de nos contemporains ? Elle prend en charge la réaction initiale face à une femme en burqa : le choc, l'inquiétude, le refus. Cette tolérance n'implique pas de considérer cet habit comme acceptable : on laisse faire parce qu'il y aurait plus de désagréments à l'interdire (renvoyer des femmes chez elles, stigmatiser une communauté, rentrer dans une logique dangereuse d'ingérence dans les modes de vie...) que le contraire. Surtout, cette logique nous invite à redonner de la place au temps dans notre vivre ensemble. L'endurance, qui nous oblige à accepter les gens qui nous bousculent dans le métro, téléphonent dans le train ou portent des habits qui nous choquent, n'est plus une faiblesse mais une vertu. Autre place laissée au temps : puisque la raison républicaine française est persuadée d'être le point de vue supérieur qui finira par triompher pour tous et partout, persuadons-la qu'elle y arrivera aussi face à l'archaïque burqa. Bien sûr, ce dernier point est l'une des nombreuses illusions nécessaires au vivre ensemble, comme il était illusoire au XVI^{ème} siècle de croire que la diversité religieuse, si dure alors à tolérer, serait passagère. Mais donner du crédit à cette illusion, à cette tolérance faible en « amour des ennemis », ne nous permettrait-elle pas de calmer le jeu et d'entrer dans la question de fond : pourquoi en temps de paix, notre société a-t-elle besoin d'une tolérance de sortie de guerre civile ? ■

d'événements bouleversants pour sa population et notamment pour son école, du jour où, en 2003, un CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) y a été ouvert. Suite à une première expérience dramatique, en 2005, un groupe du Réseau éducation sans frontières (RESF) s'y est formé. Depuis, le village a connu une suite ininterrompue de refus de droit d'asile et d'OQTF (Obligation de quitter le territoire français) mais la mobilisation de la population a permis jusqu'ici de faire avorter toutes les menaces d'expulsion.

Ainsi, une famille kosovare, les Jashiri, demandent l'asile politique en 2007 pour fuir les persécutions subies au Kosovo, où leur fils aîné a été tué en 1994. D'abord réfugiés en Suisse, ils doivent quitter ce pays en 2003 et ils rentrent au Kosovo, espérant que les menaces et les violences à leur encontre aient cessé. Mais leur troisième fille ayant failli être tuée dans un attentat en 2007, ils prennent à nouveau le chemin de l'exil et débarquent avec leurs cinq enfants, en juillet 2007, à Chambon-le-Château. Les habitants, jusque-là assez indifférents au sort des étrangers du CADA, commencent à se sentir concernés. Tout se passe très vite. Les Jashiri se voient refuser, en appel, leur demande d'asile par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Peggy Campel, institutrice, raconte avec émotion les événements qui se sont déroulés dans la classe lorsque ce refus leur a été signifié :

« Je me suis souvent demandé comment une avocate digne de ce nom pouvait être aussi inconséquente. En sortant de leur convocation à la CNDA elle a affirmé que les Jashiri pouvaient acheter le champagne. Quelques semaines plus tard, nous étions attablés devant des gâteaux et des flûtes prêtes à être remplies, en attendant LE coup de fil. Le téléphone a sonné et la nouvelle est tombée, mauvaise, terrible, foudroyante. Tous retenaient leur souffle, les yeux des enfants dans ceux des parents, guettant le signal de l'euphorie. Hélas, il en fut tout autrement et les larmes n'ont pas tardé à affluer, si nombreuses que les voix s'éteignirent.

Le lendemain, les quatre enfants ●●●



Les enfants scolarisés sans papiers de la famille Babaian - Mme Babaian et ses deux fils, David (7 ans) et Alex (10 ans) vivent à Lyon en clandestinité. Les deux enfants sont scolarisés à l'école Victor Hugo sur les pentes de la Croix Rousse. Dessin de soutien fait par les élèves de la l'école. Lyon, 05/2006

Elisabeth Rull / Pictur tank

... étaient à l'école, chargés d'un nouveau fardeau. Edita, huit ans, est une élève douée, belle, profondément aimée. Il est rare que "les enfants du CADA" se mêlent aux enfants français. Ils sont considérés comme "à part" du fait d'une part de la réticence de certains parents vis-à-vis de leur scolarisation - ils feraient baisser le niveau de l'école - alors qu'Edita, en quelques mois, obtenait un 18/20 en français... et d'autre part parce qu'ils sont souvent de passage et n'ont pas le temps « d'exister » réellement en tant qu'élèves à part entière de notre école. Il arrive également que "les enfants du CADA" se mettent d'eux-mêmes à l'écart, surtout lorsqu'ils sont nombreux du même pays. Je suis souvent attristée par ce phénomène de discrimination. J'essaie de comprendre et de lutter. Pas facile. Edita, elle, ne fut jamais ignorée. Sa meilleure amie était l'élève la plus brillante de ma classe et la plus appréciée de l'école. Edita était choisie. Les "enfants du CADA" sont rarement choisis, toujours les derniers élus lorsqu'il s'agit de former une équipe...
Ce jour d'automne, Edita se lève et s'apprête à présenter son "Quoi de Neuf" (un petit rituel de ma classe : chaque jour un élève volontaire, libre de son sujet, s'exprime devant

ses camarades). Tous sont attentifs. Edita, d'ordinaire souriante, est livide, immobile. Elle parle dans un sanglot, d'une traite et c'est presque un cri : « Nous n'avons pas les papiers. On va devoir quitter la France. »

Les yeux se brouillent, j'ai le cœur prêt à exploser. Cette enfant n'est pas au bord du désespoir, elle est le désespoir. Et ses amis le sentent. Ils ne comprennent pas vraiment l'enjeu de tout cela. Je leur explique le plus simplement possible. Edita leur demande de l'aider. Ils écriront des lettres pour dire qu'ils l'aiment, que c'est injuste, qu'ils ne veulent pas qu'elle s'en aille. Ils feront des dessins. Ils l'entoureront de leurs bras. Sa grande sœur aussi soulève un élan de solidarité au collège où elle suit une brillante sixième. Tout le village soutient cette famille charismatique qui est "choisie", discriminée positive. »

Ultime espoir de la communauté mobilisée : convaincre la représentante de l'Etat d'user de son pouvoir discrétionnaire de régularisation. Parents d'élèves, professeurs, proches et élus demandent une audience spéciale en préfecture pour témoigner de leur attachement à cette famille. Le village se mobilise pour écrire des dizai-

nes de lettres de soutien disant « la volonté farouche et exemplaire de ces Kosovars de s'intégrer à notre société, en participant à la vie de l'école, en animant le club d'échecs, en apprenant le français et en obtenant d'excellents résultats scolaires, l'aînée Ronita en tête. Un des enseignants fait même de cette fillette la déléguée de sa classe, un cas d'exception « qui pourrait porter très haut les couleurs de notre culture et de notre langue ».

Le jeudi 16 octobre, le temps est à la fête, aux pleurs de joie et aux remerciements. On évoque aussi, enfin, l'avenir. La mairie de Langogne, le chef-lieu de canton, trouve un logement à la famille et une minoterie a promis d'embaucher le père comme chauffeur-livreur. « Une fois installé, je demanderai la nationalité française pour moi et surtout pour mes enfants, insiste Fatmir. Jamais je ne retournerai au Kosovo. Sauf le jour où je serai mort ». A treize ans, Ronita rêve déjà de devenir avocate « pour défendre la liberté et la vérité ».

Depuis, M. et Mme Jashari et leurs enfants vivent à Langogne. Ils sont très bien intégrés et les enfants ont d'excellents résultats au collège et à l'école. ■

Nanon Gadin

Flash d'audiences en comparution immédiate...

Milieu d'après-midi, ligne 5, l'apparition des graffs sur les murs le long du Canal me rappelle que je suis presque arrivée à la station Bobigny – Pablo Picasso. Quelques enjambées et je me retrouve sur la passerelle Marie-Claire qui mène au Tribunal de Grande Instance. Je suis bénévole pour La Cimade sur la mission d'observation du traitement des personnes étrangères jugées en comparution immédiate. J'y consacre quatre heures par semaine.

Entrée du Tribunal de Grande Instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis), France

Je dégringole les escaliers et file sur la 17ème chambre. L'air est déjà chargé d'une tension âcre. Je souffle un bon coup avant de pousser la porte. Partagée entre le plaisir de retrouver mes acolytes du jeudi et la fatigue : la justice du quotidien porte une charge de violence qu'il faut affronter.

Munie de la grille d'observation, je me laisse entraîner dans les débats qui voient s'affronter maris et femmes, pères et fils, voisins, communautés étrangères en conflit, prisonniers et gardiens, policiers et prévenus. C'est aussi le défilé de tous les délits routiers, violences et dégradations en état d'ivresse. Au milieu de tout ça, les ILE (Infractions à la Législation des Étrangers). Ils ont refusé d'embarquer. Ils ont été arrêtés pour d'autres infractions ou délits et n'ont pas de papiers. Tous risquent une interdiction du territoire français (ITF) en peine principale ou complémentaire.

Aujourd'hui je décide de rester plus longtemps pour suivre le cas de ce jeune Algérien. Arrivé à l'âge de huit ans, incarcéré à l'adolescence, il est à présent sans papiers. Ses frères et sœurs sont français. Un bénévole qui le suit en prison est présent à l'audience. Père et mère attendent côte à côte de longues heures, discrets, mais tendus à l'extrême. Leur fils est poursuivi pour un délit routier et un accident. On compte des blessés. Il plaide un acte non délibéré. Les témoins le chargent. Il est un peu confus. La présidente s'énerve. Elle ne supporte ni contradiction ni dénégation. On a envie de souffler les mots au prévenu. L'ITF paraîtrait d'une cruauté insoutenable. Elle ne sera pas requise.



Clipsouris

La semaine suivante, c'est un Palestinien qui est dans le box des accusés. Il s'est présenté à Roissy sans document d'identité, sans bagage, disant ne pas savoir de quel aéroport il était parti. Puisqu'il avait été mis dans l'avion par un passeur sans autre explication. Il répète quelques fois qu'il est très éprouvé par les conditions de rétention. Il n'est pas écouté. Les questions des juges, le réquisitoire du procureur : tout sera là pour mettre en doute sa version, mais jamais pour essayer de la comprendre. La procureure parle d'un message à envoyer aux passeurs. Elle requiert deux ans d'ITF, un an sera prononcé. Éberlué, le jeune homme ne semble pas comprendre. Les débats auront duré vingt-cinq minutes. ■

Mireille Besnard

KAMEL BELABEL

La tragédie des harragas disparus

Défendre les harragas, ceux qui décident de tout abandonner. Disparus ou arrêtés, leur destin illustre le malaise de la société algérienne.



Dans la nuit du 17 avril 2007, Marwane, 25 ans et neuf autres algériens, quittent Annaba, ville portuaire de l'est algérien, sur une barque en direction des côtes italiennes. Personne n'a eu de nouvelles depuis.

Le lendemain, Kamel Belabed, son père, quitte son travail pour se consacrer entièrement à la cause des harragas, ces personnes qui décident de tout abandonner et brûlent leurs papiers d'identité avant de fuir le pays. Autour de lui se fédèrent de nombreuses familles avec lesquelles il forme «le collectif des familles de harragas disparus» dont il devient le porte parole. Depuis il se bat sans relâche, pour son fils et pour tous les autres, et met toute son énergie à «s'épuiser pour ne pas penser».

Phénomène marginal jusqu'en 2005, le harraga ne cesse de croître et tout montre qu'il s'installe dans la durée. Pourtant, peu arrivent à destination : la plupart sont arraisonnés en mer ou arrêtés à leur arrivée en Italie ou en Espagne. Beaucoup meurent lors

de la traversée, un très grand nombre, sans doute des milliers, sont portés disparus.

De nombreuses recherches récentes ont permis de mieux cerner l'exode et de balayer au passage quelques idées reçues. Ainsi, il ne s'agit pas d'une immigration de misère : la majeure partie des harragas ont des diplômes et un travail, parmi eux on trouve par exemple des pères de famille, des fonctionnaires ou des femmes. Tous partagent le même mal-être face à une société sclérosée et un avenir désenchanté.

Longtemps muré dans un mutisme inquiétant et resté sourd aux demandes d'aides des familles de disparus, le gouvernement algérien prend désormais conscience de ce qu'il qualifie de «tragédie nationale». Mais, comme le déplore Kamel Belabed, sa réaction se borne à davantage de mesures sécuritaires et des sanctions pénales. Il dénonce particulièrement la loi du 25 février 2009 criminalisant la harraga qui est « incompatible avec les conventions



Kamel Belabel, porte-parole du "collectif des familles de harragas disparus"

internationales ratifiées par l'Algérie portant sur la libre circulation» et dont l'effet dissuasif est quasi inexistant.

Assez rapidement, les efforts du collectif se sont plus particulièrement portés sur les harragas disparus. Leur recensement est très difficile et selon Kamel Belabel, s'ils étaient quelques centaines en 2007, «aujourd'hui, il y a lieu de croire qu'ils sont des milliers». Il ne cesse de critiquer la passivité et le peu d'intérêt du gouvernement face au sort de ces disparus : refus d'utiliser l'ADN pour identifier les corps des cadavres malgré les demandes répétées des familles, aucune suite donnée après l'annonce de l'Espagne de la présence de centaines de dépouilles algériennes dans des morgues espagnoles et enfin aucune réponse à la demande du collectif que la question des harraga fasse l'objet d'une enquête parlementaire.

Lui qui revendique seulement « un petit peu d'humanité », ne cache pas sa colère devant le cynisme de l'Europe et la faiblesse des États maghrébins

Par ailleurs, il s'inquiète beaucoup pour tous les harragas qui, après leur arrestation en mer, sont de source sûre détenus en Tunisie, au Maroc ou en Libye, dans des prisons ou des centres de détention et dont on ne connaît ni le nombre, ni l'identité, ni le devenir. Des situations qui découlent directement de la volonté de l'Europe de repousser ses frontières. Ainsi le programme MEDA (acronyme de «mesures d'ajustement») qui, sous couvert d'un partenariat euro méditerranéen pour la paix et la prospérité, aura été l'instrument de mise en place du projet d'externalisation des frontières, notamment à travers le financement des diverses polices des frontières. Lui qui revendique seulement «un petit peu d'humanité», ne cache pas sa colère devant le cynisme de l'Europe et la faiblesse des États maghrébins, qui acceptent ses conditions au sacrifice de leurs populations.

Soucieux de rester indépendant et méfiant devant les éventuelles récupérations électoralistes du phénomène, le collectif préfère ne pas fonder d'association nationale ni d'ONG. Pour Kamel Belabel, c'est à l'État de réagir, non pas en réprimant mais en affrontant le réel malaise de la jeunesse algérienne, seule solution pour arrêter l'hémorragie.

Claire Maurel

sans-domicile

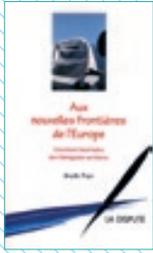
Papa, maman, la rue et moi, Quelle vie de famille pour les « sans domicile » ?, Pascal Bachelet et Véronique Mougin, éd. Pascal Bachelet, novembre 2009, 127 p., 29 €



Au cours de sa vie, une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement. Squat, hôtel, foyer, la vie de certains semble ne jamais pouvoir s'arrêter sous un toit stable et décent. Pascal Bachelet et Véronique Mougin donnent visages et paroles à des familles qui ont été un temps logées au Centre d'action sociale protestant, association qui regroupe une vingtaine de structures d'accueil en Île-de-France. Cet enfant qui veut à tout prix cacher sa situation à ses camarades de classe, cette femme qui s'exile en France pour devenir mère parce qu'elle n'y arrive pas dans son pays, ce cadre au chômage, cet enfant de la DASS, cette famille en exil payant sa sécurité au prix fort, tous disent leur mal-être, mais aussi leur volonté farouche de s'en sortir et la force que leur donne leur famille. En même temps qu'il montre les difficultés à maintenir ces liens pour les sans domicile, l'ouvrage rappelle la grave insuffisance de logements, de structures d'accueil familial souples et de moyens pour l'accompagnement social ; pour l'État, le coût du logement précaire et de cet accompagnement social sont bien supérieurs à celui de la location d'un logement privé.

María Eugenia Garduño Bareberena

L'aventure de ceux qui rêvent



Aux nouvelles frontières de l'Europe, Anaik Pian, éd. La dispute, Paris, 2009, 237p.

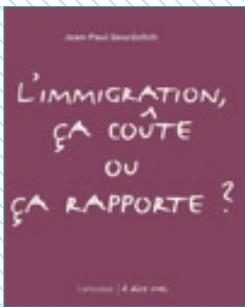
Dans leur périple pour rejoindre l'Europe via le Maroc, les Subsahariens ont un parcours long et difficile. Conscients des risques du passage clandestin dûs au durcissement des politiques

migratoires, ils sont poussés aussi dans ces chemins dangereux par l'aventure et le besoin personnel de recherche. Le livre fait un examen des conditions de vie et des formes d'organisation sociale mis en place par ces migrants en soulignant deux logiques contradictoires : celle

des politiques migratoires qui engendrent l'externalisation du contrôle des frontières et celle de l'aventure, la logique des migrants cherchant, coûte que coûte, à se rendre en Europe.

Maria Eugenia Garduño Barberena

L'immigration, ça coûte ou ça rapporte ?



L'immigration, ça coûte ou ça rapporte ?, Jean-Paul Gourévitch, Larousse, A dire vrai, 2009, 157 p., 9,90 €.

Chiffrer l'immigration en euros, Jean-Paul Gourévitch l'a fait. Sa question - L'immigration, ça coûte ou ça rapporte ? [entendez, à l'État] - peut sonner comme une provocation. Elle vise, en réalité, à « faire justice des amalgames et des simplifications ». Cet expert interna-

tional en ressources humaines a réalisé une étude très précise sur les dépenses et les recettes publiques. Une analyse scientifique « déconnectée des pré-supposés politiques ».

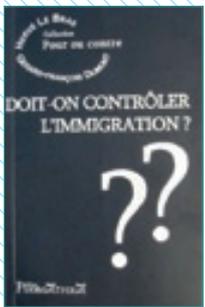
Ces 157 pages de comptabilité pourraient déconcerter, si elles ne montraient toute la complexité du débat. Et si elles ne démontaient efficacement des idées reçues. Ce n'est pas parce que le solde est déficitaire qu'il

faut contourner voire supprimer l'immigration ! Jean-Paul Gourévitch propose même des solutions pour équilibrer la balance, telle la régularisation de 30 000 migrants actifs par an...

Bien-sûr, les migrations ne peuvent être réduites à « l'arithmétique », mais cette étude a le mérite de lancer un premier pavé dans un domaine de recherches encore mal balisé.

Maya Blanc

Savoir débattre



Doit-on contrôler l'immigration ?, Hervé Le Bras et Gérard-François Dumont, éd. Prométhée, coll. Pour ou contre, 2009, 125 p., 11 €.

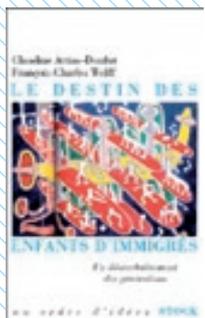
Cet opusculé a le mérite d'organiser un débat par ailleurs trop souvent réduit à un ping-pong d'affirmations sommaires. Ce sont ici deux experts reconnus qui déploient leurs arguments, se répondent et en discutent à tour

de rôle. Leur analyse couvre les dimensions économiques, politiques, historiques et géographiques du problème. Hervé Le Bras pose d'emblée la question : la liberté de circuler librement et de choisir sa résidence ne relève-t-elle pas des libertés fondamentales ? Il s'attarde sur le fantasme de l'invasion migratoire et l'idée qu'un immigré coûte à la société qui l'accueille. Gérard-François Dumont

démontre les « sophismes » de ceux qui s'opposent au contrôle au nom de la liberté ou de la compassion. Il montre l'espace Schengen en exemple d'un territoire qui permet la circulation des hommes parce que celle-ci est contrôlée. Sans excès de chiffres à l'appui, voici deux positions apparemment inconciliables qui nourrissent intelligemment la réflexion.

Dominique Chivot

Le Destin des enfants d'immigrés



Le Destin des enfants d'immigrés, un désenchaînement des générations, Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff, éd. Stock, coll. Un ordre d'idées, 2009, 320 p., 21,50 €.

L'enquête publiée dans ce livre porte sur plus de 6 000 familles d'immigrés venant de tous les continents. Il s'agit de données précises sur les liens entre les générations, le devenir des

enfants, la mobilité sociale de la famille, l'influence du projet parental — intégration ou retour au pays programmé — sur eux-mêmes et sur leurs enfants. D'après cette étude, l'intégration de la première génération assure mieux à la fois son propre bien-être et la réussite de ses descendants. Par ailleurs, les performances scolaires de la seconde génération ne dépendent pas de l'origine ethnique des

parents, mais plutôt de leurs ressources financières.

On constate aussi que les filles réussissent mieux que les garçons et que les relations interfamiliales sont remises en question.

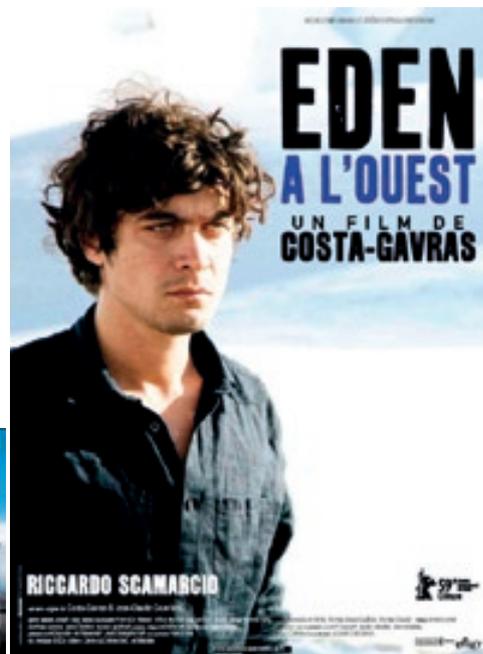
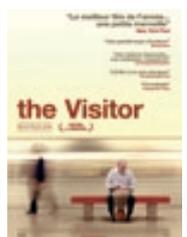
Cinq tableaux statistiques sont publiés en annexe, ainsi qu'une abondante bibliographie.

Anette Smeley

À L'EST, TOUJOURS DU NOUVEAU

Plusieurs films disponibles en DVD ces derniers mois racontent des histoires attachantes de déracinement nées de ce côté-là. Ali et Merdad veulent passer par la Turquie pour fuir l'Iran (Pour un instant de liberté d'Arash Riahi). Elias le Grec entreprend une nouvelle Odyssée en rêvant de Paris (Eden à l'Ouest de Costa-Gavras). Tarek le Syrien a réussi à traverser l'océan pour squatter l'appartement d'un prof d'économie à Manhattan (The Visitor de Thomas McCarthy). Au-delà des échecs et des drames, ce sont aussi des amitiés qui se nouent au hasard des rencontres. Ce cinéma de la réalité a culminé en 2008 dans Welcome de Philippe Lioret, qui a connu un grand succès sur les écrans français. Tout comme le portrait d'un vétéran de la guerre de Corée confronté aux immigrés hmongs de son quartier (Gran Torino de Clint Eastwood) a obtenu un égal plébiscite du public. —

Dominique Chivot



Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



PADRE NUESTRO

DE CHRISTOPHER ZALLA, USA / ARGENTINE, 2007

Ce film est une plongée dans le milieu des émigrés mexicains qui tentent de survivre dans les quartiers pauvres de Brooklyn. Peu d'espoir de réussir dans cette vie misérable de clandestins, en butte au racisme et aux contrôles de police qui les renverront inexorablement au pays. Pedro et Juan se rencontrent dans le camion qui les emmène illégalement aux USA. Pedro ne rêve qu'à

une chose : retrouver son père, grâce à une lettre de sa mère à Diego, le père inconnu, et aussi à un médaillon qu'elle lui a donné, devant lui servir de signe de reconnaissance. Mais Juan, qui sait lire, a dérobé la lettre et va se faire passer pour Pedro et exploiter honteusement Diego. Celui-ci, obscur plongeur dans un restaurant, a

caché de l'argent, beaucoup d'argent dans son minable logement (probablement pour un retour au pays). Les jours passent, Diego, brave type un peu rustre se laisse peu à peu amadouer par l'usurpateur. De son côté, Pedro se lie d'amitié avec une jeune droguée, qui occasionnellement se prostitue pour acheter sa dope. Elle aide tant bien que mal Pedro à retrouver le père.

Contre toute attente, Juan est gagné par le remords, touché par la transformation de Diego qui s'accroche à ce « fils », tombé du ciel. Mais l'engrenage est trop bien lancé, les bons sentiments sont inefficaces devant la réalité sordide de ces pauvres immigrés...

Dans ce premier film prometteur, tourné avec caméra sur l'épaule et en plans rapprochés, les personnages nous émeuvent et le style général nous maintient en haleine jusqu'à la fin. —

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

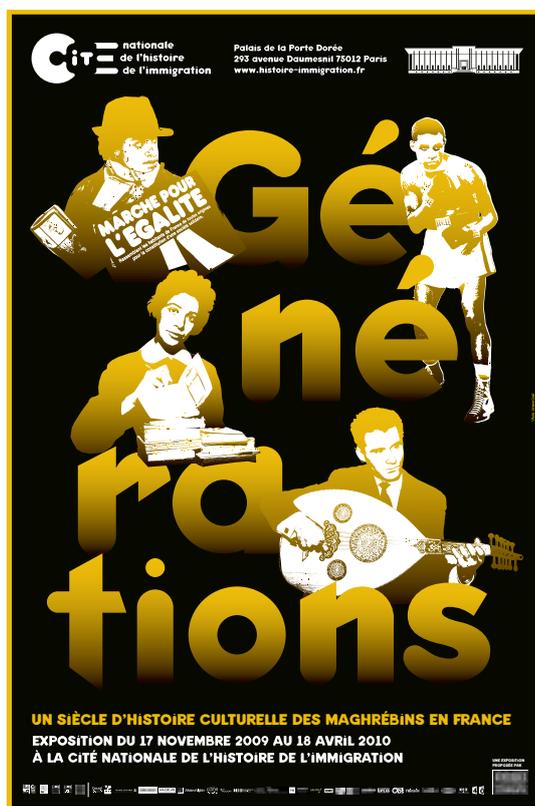
EXPOSITION

Génération : un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France

Il est encore temps d'aller voir la superbe exposition *Génération : un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration à Paris. Présentée par l'association *Génériques*, qui fait un remarquable travail de préservation de la mémoire immigrée (www.generique.org), ce parcours raconte le « long et complexe processus d'enracinement des Maghrébins en France ». Ce récit, qui couvre plus d'un siècle, met en scène aussi bien des personnages historiques, tel l'émir Abdelkader, que des chanteurs, des sportifs et d'autres, anonymes ou oubliés, qui ont concouru à faire la France d'aujourd'hui. Parmi les concerts autour de l'exposition, ne ratez pas, le 10 avril, l'hommage à Lili Boniche, inoubliable interprète de Bambino.

Y.S.-R.

Jusqu'au 18 avril, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Palais de la Porte Dorée, 293, avenue Daumesnil, 75012 Paris. —



+ EN SAVOIR PLUS
www.histoire-immigration.fr

WWW.DROITDASILE.ORG

Enquêtes et témoignages



L'Observatoire pour l'accueil des demandeurs d'asile (OASIS) a été créé par trois associations toulousaines : le Comité de coordination pour la promotion et en solidarité des communautés en difficulté : migrants, tsiganes (CCPS), La Cimade et l'Union chrétienne de jeunes gens (UCJG) Robert Monnier. Son but : « informer et sensibiliser largement, au-delà des acteurs traditionnels du droit d'asile » sur les difficultés de vie des demandeurs d'asile du fait des politiques publiques et de la déficience des dispositifs destinés à leur prise en charge.

On y trouve de nombreux témoignages (écrits et audio), des rapports, ainsi que dix-huit propositions de politique publique, un jeu pédagogique « Parcours d'exil » et un film, *Visages de l'attente*, réalisé à partir de l'atelier théâtre proposé à une quinzaine de demandeurs d'asile dans le cadre de leur formation en français par La Cimade et le théâtre du Soleil. —

Didier Weill

Voyage au centre de l'asile, enquête sur la procédure de détermination de l'asile

Après avoir examiné la façon dont les préfets traitaient les demandeurs d'asile, puis la réforme du dispositif national d'accueil qui leur est dédié, La Cimade s'est intéressée au fonctionnement de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA, instance de recours en cas de rejet), qui pour la première fois ont ouvert leurs portes à une association. Au travers d'entretiens avec les différents acteurs de la procédure de détermination de l'asile (officiers de protection de l'Ofpra, rapporteurs et juges de la CNDA, avocats, associations et demandeurs d'asile) et en assistant à la fois à des entretiens de l'Ofpra et aux audiences de la CNDA, ce rapport décrit comment sont concrètement prises les décisions sur l'asile. Alors qu'une attention particulière est portée aux évolutions récentes de cette procédure, du fait de la transposition des directives européennes de 2003 et 2005 en matière d'asile, le rapport sans « verser ni dans le panegyrique ni dans la philippique », dresse

un état des lieux nuancé du fonctionnement de l'Ofpra et de la CNDA.

La Cimade a d'abord pu constater une nette amélioration de l'instruction des dossiers. Elle remarque aussi que les officiers de protection, qui conduisent ces entretiens, sont « très attachés à leur mission et soucieux des personnes ». Cependant, soumis à une logique productiviste, ils doivent accélérer les délais d'instruction.

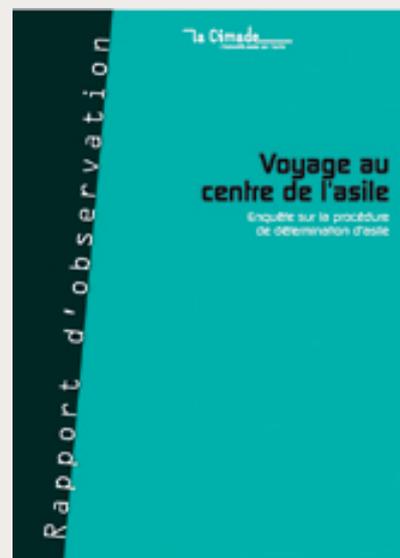
La Cimade dénonce ainsi la généralisation des procédures prioritaires, procédures accélérées, prévues initialement pour des cas très marginaux et sans fondement. Les ressortissants de pays dits sûrs, dont la liste est fortement contestée par les associations, voient ainsi leur demande passer en procédure prioritaire, dont les délais d'instruction de quelques jours réduisent fortement leurs chances d'obtenir le statut de réfugié.

La Cimade déplore aussi les effets de la régionalisation de l'admission au séjour et de l'accueil, la généralisation des entretiens par visioconférence ou encore le rythme imposé aux

interprètes lors des entretiens et elle propose différentes mesures pour améliorer la procédure.

Cet état des lieux décrit donc finement les évolutions concrètes à l'œuvre dans la procédure de détermination du droit d'asile, évolutions qui peuvent paraître marginales et qui pourtant menacent les principes du droit d'asile dont la France s'honore d'être garante.

Téléchargez ce rapport sur
lacimade.org



Edition 2010 du Répertoire des associations de solidarité avec la Palestine.



La plateforme des ONG françaises pour la Palestine présente l'édition 2010 du Répertoire des associations de solidarité avec la Palestine. Cette édition répertorie ainsi des centaines d'associations ou de collectifs européens mais aussi palestiniens et israéliens. Sans être exhaustif, ce répertoire se veut un outil d'échanges et d'informations sur la Palestine. Il reflète ainsi la diversité des associations engagées auprès de la Palestine spécialisées dans des champs multiples (éducation, santé, solidarité internationale, syndicats, défense des droits de l'Homme etc.).

*«La vie est précaire,
l'amour est précaire,
pourquoi
le travail ne serait
pas précaire?»*

LAURENCE PARISOT, PRÉSIDENTE DU MEDEF

Besoin d'humanité



DÉCOUVREZ LA NOUVELLE «HUMANITÉ»
CHAQUE JOUR CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX